



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE  
CONTESPLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS  
PREVISIBLES D'INONDATIONCOPIE CERTIFIEE CONFORME  
L'ingénieur divisionnaire des T.P.E  
Chef du service aménagement  
urbanisme opérationnel  
Bernard MARTIN

## RAPPORT DE PRESENTATION

AOUT 1999

PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le : 3 FEVRIER 1986	
VALANT PPR conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995	
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 septembre 1998	
ENQUETE DU 14 septembre 1998 au 14 octobre 1998	
APPROBATION DU PPR : 17 novembre 1999	
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT SERVICE AMENAGEMENT URBANISME OPERATIONNEL
	

# SOMMAIRE

---

## CHAPITRE I : Généralités

<b>1 - OBJET DE L'ETUDE</b>	<b>5</b>
1.1 Les enjeux au niveau national	5
1.2 Objet de l'étude	5
<b>2 - METHODOLOGIE</b>	<b>7</b>

## CHAPITRE II : Le Paillon

<b>3 - LE PAILLON : PRESENTATION ET DISPOSITIONS RETENUES POUR ELABORER LES DOCUMENTS</b>	<b>10</b>
3.1 Rappel historique des crues du Paillon	10
3.2 Rappel hydrologique	11
3.2.1 Hydrologie du Paillon	11
3.2.2 Hydrologie du Riou	12
3.3 Choix de la crue de référence et déroulement de l'étude	12
3.3.1 Cartographie du risque inondation pour la crue de référence	12
3.3.2 Carte informative de vulnérabilité	16
3.3.3 Approche géomorphologique	17
<b>4 - LE PAILLON : LES PHENOMENES DE CRUE</b>	<b>20</b>
4.1 Capacité du cours d'eau	20
4.1.1 Sur le Paillon : entre la Pointe de Contes et l'amont de Contes (Section 6)	20
4.1.2 Sur le ruisseau de Riou	22
4.2 Crue centennale	22
4.2.1 Sur le Paillon : entre la Pointe de Contes et l'amont de Contes	22
4.2.2 Sur le ruisseau de Riou	23
<b>5 - ZONAGE DU RISQUE INONDATION PAR LE PAILLON SUR LA COMMUNE</b>	<b>24</b>
5.1 Zonage du risque	24
5.1.1 Sur le Paillon : entre la Pointe de Contes et l'amont de Contes	24
5.1.2 Sur le ruisseau du Riou	24
5.2 Modification de zone en comparaison à l'étude hydraulique de 1988	25

## CHAPITRE III : Les vallons affluents

<b>6 - LES VALLONS AFFLUENTS : PRESENTATION ET DISPOSITIONS RETENUES POUR ELABORER LES DOCUMENTS</b>	<b>28</b>
<b>6.1 Préambule</b>	<b>28</b>
<b>6.2 Présentation d'ensemble</b>	<b>28</b>
6.2.1 Données géomorphologiques et pluviométriques	28
6.2.2 La présence humaine	31
<b>6.3 Principes de cartographie des risques</b>	<b>31</b>
6.3.1 Cartes des aléa	31
6.3.2 Zonage de type P.P.R.	32
<b>7 - LES VALLONS AFFLUENTS : LES PHENOMENES DE CRUE</b>	<b>34</b>
<b>7.1 Généralités</b>	<b>34</b>
7.1.1 Nature	34
7.1.2 Notion de risque	34
<b>7.2 Description de la situation pour la commune de Contes</b>	<b>34</b>
<b>7.3 Conclusion</b>	<b>37</b>
7.3.1 Les causes des risques	37
7.3.2 La localisation des risques	39

## CHAPITRE IV : Le règlement

<b>8 - LE REGLEMENT</b>	<b>42</b>
-------------------------	-----------

## ANNEXES

# **CHAPITRE I**

## **GENERALITES**

## **1 - OBJET DE L'ETUDE**

### **1.1 Les enjeux au niveau national**

Depuis 1992 l'Etat a redéfini très profondément sa politique sur la gestion de l'eau. Une gestion équilibrée de la ressource, une volonté très affirmée de réduire la vulnérabilité des zones inondables associée à une politique d'incitation à la restauration des cours d'eau font partie des grands principes qui ont guidé cette réforme.

En matière de prévention des inondations et de gestion des zones inondables, l'Etat a défini sa politique dans la circulaire interministérielle du 24 janvier 1994. Cette circulaire est articulée autour des trois principes suivants :

- interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et les limiter dans les autres zones inondables,
- contrôler strictement l'extension de l'urbanisation dans les zones d'expansion de crue,
- éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait justifié par la protection des lieux fortement urbanisés.

L'outil de cette politique, les plans de prévention des risques naturels prévisibles, a été institué par l'article 16 de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ces plans (PPR), une fois réalisés et approuvés, valent servitude d'utilité publique et sont opposables au tiers. Le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 en précise les modalités d'application et un guide méthodologique daté de mars 1996 et issu des ministères de l'environnement et de l'équipement définit les modalités de leur mise en œuvre.

Les PPR remplacent les PER (Plan d'Exposition aux Risques) anciennement institués par la loi du 13 juillet 1982 après les inondations de l'hiver 1981-1982.

### **1.2 Objet de l'étude**

Le Paillon a fait l'objet d'une étude hydraulique en 1988 sur la commune de Contes en vue de l'établissement d'un PER décrété par arrêté préfectoral le 3 février 1986 (PER Hydraulique du Paillon - Commune de Contes - CETE Méditerranée - 1988). En parallèle à ce dossier, l'étude des vallons affluents du Paillon a été réalisée par le Service Départemental de Restauration des Terrains en Montagne en Septembre 1987 (Plan d'Exposition aux Risques du Paillon - Etude des Vallons affluents, crues torrentielles et inondations - B.E. - RTM. - Nice).

Depuis, la morphologie du Paillon a évolué de façon importante. Le cours d'eau a fait l'objet de divers recalibrages, endiguements, tandis que le bassin versant était sujet à une imperméabilisation grandissante.

Afin de prendre en compte ces récentes modifications ainsi que les nouvelles directives en matière de prévention des risques inondation, il a été décidé d'établir un Plan de Prévention des Risques Inondation sur l'ensemble du bassin versant du Paillon et des neuf communes limitrophes de ce cours d'eau. Il permettra d'apprécier le risque lié aux débordements du Paillon et de définir les futures politiques relatives à la gestion des crues et à la protection des personnes et des biens.

Ce Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles sera complété par l'étude précédemment évoquée du Service Départemental RTM - Nice sur les vallons affluents.



## 2 - METHODOLOGIE

La circulaire interministérielle du 24 Janvier 1994 s'articule autour de 3 principaux objectifs pour agir sur les zones exposées aux inondations comme sur celles non exposées mais pouvant accroître le risque :

- ① Améliorer la sécurité des personnes exposées à un risque d'inondation,
- ② Maintenir le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues en préservant les milieux naturels,
- ③ Limiter les dommages aux biens et aux activités soumis au risque.

Pour mettre en oeuvre ces objectifs, les PPR inondation doivent en tant que de besoin :

- ◆ délimiter :
  - les zones exposées aux risques prévisibles,
  - les zones non directement exposées aux risques mais où des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations pourraient les aggraver ou en provoquer de nouveaux.
- ◆ édicter sur ces zones des mesures d'interdiction ou des prescriptions vis à vis des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations qui pourraient s'y développer, mesures qui concernent aussi bien les conditions de réalisation, que d'utilisation ou d'exploitation,
- ◆ définir sur ces zones :
  - des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre par les particuliers, et les collectivités dans le cadre de leurs compétences,
  - des mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existants.

Par convention, la délimitation des zones inondables de chaque cours d'eau se rapporte à une crue de référence correspondant à la plus forte crue observée sur le cours d'eau ou à la crue centennale si les crues observées ont des périodes de retour inférieures à 100 ans.

La crue centennale est considérée comme le phénomène minimum servant de référence pour la définition du risque car elle constitue la plus petite des crues exceptionnelles se caractérisant à la fois par :

- ⇒ des facteurs aggravant multiples (embâcles, ruissellements anormaux...),
- ⇒ des difficultés pour la gestion de la crise (communications interrompues...),
- ⇒ des risques importants pour la sécurité des personnes (force du courant, durée de submersion...),
- ⇒ des dommages importants aux biens et aux activités.



# **CHAPITRE II**

## **LE PAILLON**

### **3 - LE PAILLON : PRESENTATION ET DISPOSITIONS RETENUES POUR ELABORER LES DOCUMENTS**

#### **3.1 Rappel historique des crues du Paillon**

Au cours de l'élaboration de sa thèse (« Monographie hydrologique et hydraulique du Paillon de Nice en vue de la gestion du risque inondation » - INPG 1995), J. de SAINT-SEINE a dressé un bref historique des inondations du Paillon.

Depuis toujours les crues du Paillon ont frappé l'imagination populaire du fait de leur soudaineté. Parmi les morts de ce fleuve à son actif, nombreux sont ceux qui ont été surpris et emportés par l'arrivée de ses premiers flots. Fort heureusement, la plupart des crues historiques du Paillon ne sont pas associées à des morts mais bien plus à des destructions de ponts. On trouve trace des crues depuis le XIII<sup>e</sup> siècle (destruction d'une léproserie en 1241 le long du cours du Paillon) à travers la littérature, les archives départementales et certains rapports techniques relatifs à l'écoulement du Paillon.

Le 27 Octobre 1882, se produit la dernière crue mémorable au cours de laquelle le Paillon déborde au lieu-dit « Bon Voyage » et inonde les jardins de St-Roch renversant quelques murs mais ne faisant aucune victime.

Une pluie violente qui a duré toute la journée est à l'origine de cette crue qui fut aggravée par la tempête marine les 28 et 29. Les digues de la rive gauche à Nice sont rompues et le Paillon se fraye un nouveau chemin à travers les terres cultivées qu'il recouvre d'une couche de galets jusqu'à un mètre de hauteur.

En 1886, 1911, 1913 et 1932 se produisent des crues de moindre importance que celle de 1882.

A cinq heures du matin, le 17 Novembre 1940, le Paillon vient avec grands fracas. Il coule à plein bord et atteint son niveau maximum vers six heures. Les eaux atteignent presque la clé de voûte de la couverture existante. Place Risso se produisent les premiers débordements. Les immeubles du quai Gallieni sont menacés et évacués à 5h30 pour être de nouveau occupés vers onze heures.

La crue du 12 Décembre 1957 est, avec celle de 1940, une crue au moins aussi importante que celle de 1882 sans pourtant provoquer des dommages ni des inondations dans Nice. La crue de 1940 inonde cependant à Drap.

Le 14 Octobre 1979, le Paillon détruit le pont de l'Ariane au cours d'une crue relativement modeste. Enfin, les fortes pluies du 25 et 26 Septembre 1981 ont provoqué l'effondrement du pont à la Trinité.

Il est cependant très difficile d'en déduire l'importance relative de ces crues les unes par rapport aux autres et de ce fait d'en estimer l'occurrence.

Il existe depuis 1882 un certain nombre de photos et de repères cotés témoignant de l'importance des crues. Une estimation de la crue de 1882 a été faite à 700 m<sup>3</sup>/s (J. de Saint-Seine « Monographie hydrologique et hydraulique du Paillon de Nice en vue de la gestion du risque inondation » - INPG - 1995). Rappelons que le débit centennal est estimé à 750 m<sup>3</sup>/s au droit du Palais des Expositions.

### 3.2 Rappel hydrologique

#### 3.2.1 Hydrologie du Paillon

L'analyse hydrologique du Paillon avait été réalisée dans un premier temps lors de l'établissement des PER.

Cette analyse ainsi que la détermination des débits de crues extrêmes ont été reprises et réactualisées en 1995 par J. de Saint Seine dans le cadre de sa thèse (cf. " Monographie hydrologique et hydraulique du Paillon de Nice en vue de la gestion du risque inondation " I.N.P.G Avril 1995).

Elle fait apparaître de sensibles différences au regard des débits établis en 1988. Certains débits sont revus à la baisse notamment sur le Paillon de l'Escarène où le gradex des pluies extrêmes avait été surestimé à l'époque. En effet, on avait utilisé alors pour l'estimation de la pluie affectant le bassin versant du Paillon de l'Escarène des données pluviographiques relevées sur les bassins versants avoisinants, à défaut de données sur le Paillon de l'Escarène lui-même (cf. « PER Hydraulique du Paillon - CETE Méditerranée - 1988 »). On pouvait noter alors de nettes différences entre les valeurs retenues pour l'estimation des débits sur le Paillon de l'Escarène et celles utilisées pour le Paillon de Contes.

La figure et le tableau suivants précisent les noeuds de calculs retenus ainsi que les caractéristiques hydrologiques et débits de projet retenus.

## CARACTERISTIQUES HYDROLOGIQUES ET DEBITS DE CRUES

Noeud de calcul hydrologique	NOM	Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> )	Débit décennal de pointe (m <sup>3</sup> /s)	Débit centennal de pointe (m <sup>3</sup> /s)	Débit centennal du PER. de 1988 (m <sup>3</sup> /s)
1	LA BAUME	42	60	230	150
2	CONTES	45.6	70	230	195
3	CONDAMINE	69.9	95	300	270
4	ESCARENE	42.3	65	220	360
5	LA GRAVE DE PEILLE	75	100	330	480
6	LE PLAN DE PEILLE	94	120	380	510
7	CANTARON	163.9	190	590	660
8	LA TRINITE	176.2	200	630	685
9	PONTS JUMEAUX	197.5	220	690	710
10	PALAIS DES EXPOSITIONS	246	260	750	715

### 3.2.2 Hydrologie du Riou

Le ruisseau de Riou a fait l'objet d'une étude hydraulique en Novembre 1988, réalisée par le CETE Méditerranée (« Permis de construire - Subdivision de Contes - Avis hydraulique » - CETE Méditerranée - Novembre 1988). Ce ruisseau, affluent rive gauche du Paillon se situe sur la commune de Contes et se jette dans le Paillon légèrement en amont du lieu-dit « Les Mouchettes ».

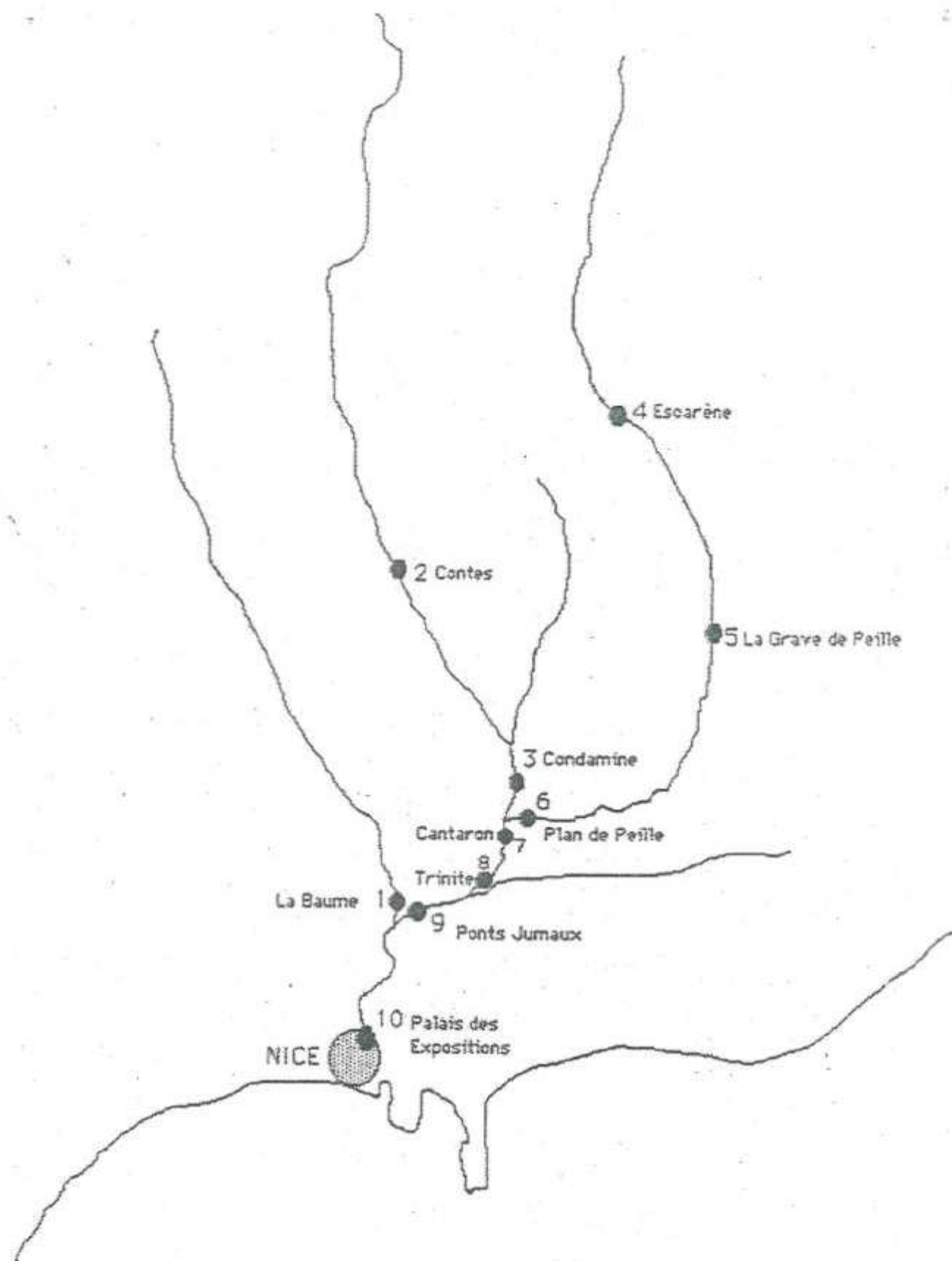
La superficie du bassin versant drainé par ce cours d'eau est de 370 ha. Il n'existe pas de station limnigraphique sur ce cours d'eau. De ce fait, les débits de crue ont été déterminés à l'aide des méthodes classiques de l'hydrologie rurale. Le débit centennal estimé à l'embouchure est de 32 m<sup>3</sup>/s.

## 3.3 Choix de la crue de référence et déroulement de l'étude

### 3.3.1 Cartographie du risque inondation pour la crue de référence

Il semble délicat d'affecter une période de retour aux diverses crues ayant ravagé le Paillon. Il était cependant admis en 1907 que la crue de 1882 était la plus forte connue depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

La période de retour de cette crue semble s'approcher de 100 ans. Au vu de ces considérations et de la méthodologie des PPR en terme de choix de la crue de référence, **la fréquence retenue pour l'élaboration de la cartographie du risque inondation du Paillon est la fréquence centennale.**



Points correspondant aux debits de projets calculés



Cette cartographie s'effectuera en plusieurs étapes :

1 - Carte des hauteurs de submersion au 1/5000<sup>e</sup>, différenciant trois zones de hauteur d'eau à l'intérieur du champ d'inondation de la crue centennale.

$$\begin{aligned} 0 < h &\leq 0,5 \text{ m} \\ 0,5 \text{ m} < h &\leq 1 \text{ m} \\ h &> 1 \text{ m} \end{aligned}$$

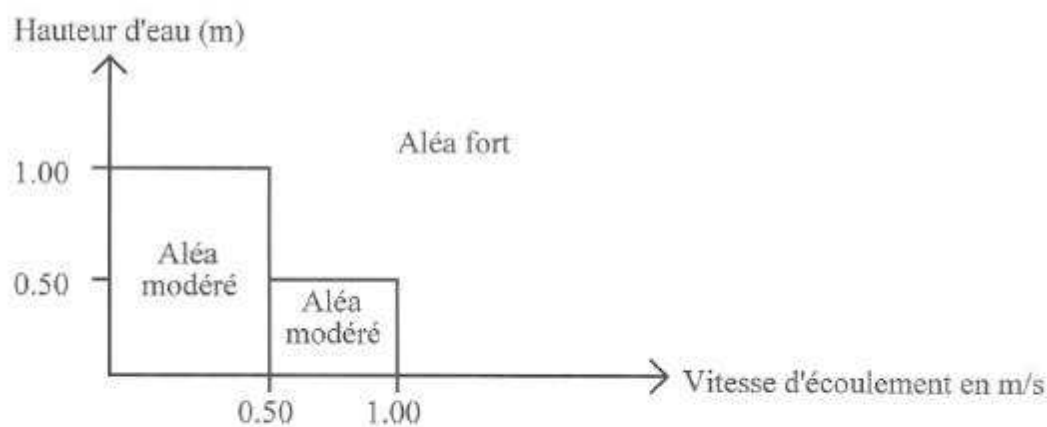
2 - Carte des vitesses d'écoulement au 1/5000<sup>e</sup>, différenciant trois zones de vitesses à l'intérieur du champ d'inondation de la crue centennale.

$$\begin{aligned} 0 < v &\leq 0,5 \text{ m/s} \\ 0,5 \text{ m/s} < v &\leq 1 \text{ m/s} \\ v &> 1 \text{ m/s} \end{aligned}$$

3 - Carte d'aléa inondation au 1/5000<sup>e</sup>, relative à la crue centennale et définissant deux niveaux d'aléa en fonction de la hauteur de submersion  $h$  et de la vitesses  $v$  (cf. figure ci-dessous).

Aléa modéré :  $h < \text{ou} = 0,5 \text{ m}$  et  $v < \text{ou} = 1 \text{ m/s}$   
et  $h < \text{ou} = 1 \text{ m}$  et  $v < \text{ou} = 0,5 \text{ m/s}$

Aléa fort :  $h > 1 \text{ m}$  ou  $v > 1 \text{ m/s}$   
et  $h > 0,5 \text{ m}$  et  $v > 0,5 \text{ m/s}$



La carte d'aléa (croisement hauteur-vitesse) sera complétée par la prise en compte d'une part de considérations hydrodynamiques caractéristiques du fonctionnement de la crue d'autre part de critères de vulnérabilité.



Elle fait apparaître en particulier :

→ Les zones d'écoulements préférentiels correspondant à une dynamique importante dans le champ d'inondation du cours d'eau et matérialisées sur la carte des aléas par des flèches orientées dans le sens d'écoulement principal. Ces zones doivent être préservées de manière à conserver le libre écoulement de la crue,

→ Les zones d'expansion de la crue, correspondant en général à des secteurs encore peu bâtis et dont le rôle est d'atténuer la pointe de crue. Ces zones sont à préserver de façon à maintenir la capacité naturelle de stockage du champ d'inondation,

→ Les secteurs enclavés : zone d'aléa modéré, voire non inondables, encerclées par des zones d'aléa fort et/ou des zones d'écoulement préférentiel qui conduisent à un isolement du secteur considéré.

→ L'accessibilité des zones inondées, dont les voies d'accès sont submergées par plus de 40 cm d'eau et ne permettent plus la circulation des véhicules de secours (notamment des camions de pompiers),

→ Les dysfonctionnements accidentels (embâcle, rétrécissement des ouvrages de franchissement...),

→ Les secteurs sensibles aux débordements directs, etc...

4 - Carte du risque inondation, établie pour la crue centennale et présentée sur fond de plan cadastral au 1/5000e. Elle sera basée sur la carte d'aléa et corrigée par la prise en compte des éléments hydrodynamiques et des critères de vulnérabilité énoncés précédemment.

Cette carte fera apparaître deux types de risques :

- Le **risque modéré**, traduit réglementairement par des **zones bleues** :

Cette zone correspond à un aléa d'inondation modéré et non soumise à un phénomène hydrodynamique particulier. Des mesures constructives ou de protection visant à la correction ou la suppression des conséquences dommageables d'une crue sont envisageables et feront l'objet du règlement du PPR

- Le **risque fort**, traduit réglementairement par des **zones rouges** :

Ce risque correspond soit à un aléa d'inondation fort, soit à un aléa d'inondation modéré à forte vulnérabilité ou exposé à des phénomènes hydrodynamiques importants (écoulements préférentiels, enclavement...).

Le niveau du risque et les dommages provoqués sur ces zones lors de la crue centennale sont tels que seules les mesures de protection rentrant dans le cadre d'un aménagement global du bassin versant sont susceptibles d'en réduire la portée. Afin de ne pas aggraver les conséquences d'une crue, aucune utilisation ou occupation nouvelle du sol n'est autorisée.

### 3.3.2 Carte informative de vulnérabilité

Une carte informative de vulnérabilité au 1/25000<sup>e</sup>, relative à l'occupation des sols prenant en compte :

- les équipements et établissements sensibles (stations d'épuration ou d'AEP, transformateurs EDF, ouvrages d'art, etc...),
- les équipements publics,
- les zones d'activités exposées (stockage de matériaux dangereux, ...),

a été établie.

Par ailleurs l'ensemble des débits de début de débordement au droit de ces secteurs a été déterminé. Ceci permet d'apprécier quantitativement et qualitativement le risque inondation pour des périodes de retour supérieures à la crue centennale.

En effet l'établissement de la cartographie du risque inondation impose que l'on s'arrête à une crue de référence donnée. Il est cependant important d'envisager l'ampleur du risque encouru lorsque la fréquence retenue est dépassée afin de mettre en place des moyens d'alerte et de protection adaptés.

### 3.3.3 Approche géomorphologique

Une cartographie géomorphologique des champs d'inondation des Paillons a été effectuée selon la méthode de la cartographie géomorphologique mise au point par le CETE Méditerranée et préconisée par la Délégation aux Risques Majeurs (DRM) pour son programme de prévention contre les inondations. Ce programme a été mené en 1994 sur le territoire de 26 départements du sud de la France. La méthode de la cartographie géomorphologique, mise au point initialement pour les cours d'eau principaux disposant d'une plaine alluviale bien marquée, a été étendue depuis peu aux petits cours d'eau et vallons secs, dans le cadre d'études expérimentales menées au CETE pour le compte de la DRM.

Cette méthode a également été étendue par IPSEAU, hors des régions méridionales (en Bourgogne, en Franche Comté ou en région Lyonnaise), aux cours d'eau caractérisés par des régimes peu contrastés occasionnant des modelés alluviaux peu marqués.

L'approche morphologique ne se substitue en aucun cas aux approches hydrologiques et hydrauliques, dans la mesure où elle ne fournit pas les informations relatives aux caractéristiques quantitatives des crues (débit, hauteur d'eau, vitesse d'écoulement...).

Simple dans sa mise en oeuvre, elle permet une reconnaissance précise et rapide des zones soumises naturellement à l'aléa inondation, ce qui est souvent difficile et/ou coûteux lorsque ce travail concerne des zones où l'eau ne manifeste sa présence qu'à intervalle de temps très long ou lorsqu'il faut recourir à des approches techniques élaborées telles que la modélisation hydraulique appuyée sur des levés topographiques.

La cartographie géomorphologique intervient en amont et en complément de ces approches traditionnelles :

- comme approche préalable aux modélisations hydrauliques et à la conception d'ouvrages hydrauliques<sup>1</sup> ;
- en tant que vecteur d'une réflexion applicable à la gestion des niveaux de l'aménagement du territoire et de la planification (délimitation des zones actuellement urbanisées ou urbanisables soumises aux risques inondation par exemple) ;
- comme base rationnelle d'une politique globale de gestion des eaux allant de problèmes spécifiques à la gestion intégrée de cours d'eau.

<sup>1</sup> L'approche géomorphologique constitue un support essentiel dans les secteurs subissant un écoulement secondaire (type zones dépressionnaires).

### Méthodologie

L'approche géomorphologique est basée sur l'observation précise des champs d'inondation résultant du fonctionnement des cours d'eau au cours des dix derniers millénaires environ. Après avoir restitué le tronçon de la vallée étudié dans son contexte de bassin versant, afin de bien comprendre les facteurs déterminants de son fonctionnement, il s'agit d'établir la délimitation précise des unités géomorphologiques significatives du fonctionnement hydrologique du système alluvial, soit (fig. 1) :

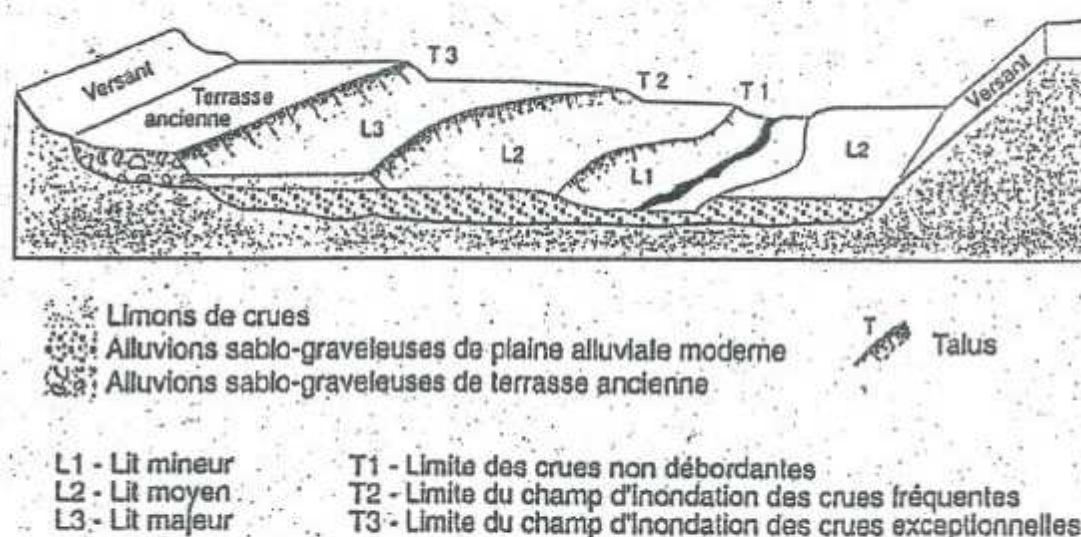


Fig.1 : Relations topographiques entre les différents lits (MASSON, GARRY & BALLAIS - 1996 - Cartographie des zones inondables - Approche hydrogéomorphologique, ed. Villes et Territoires

- le lit mineur comprenant le lit d'étiage, et correspondant à l'écoulement des eaux hors crue,
- le lit moyen résultant du débordement des crues relativement fréquentes, schématiquement annuelles à quinquennales en principe (mais pouvant être portées en réalité, pour l'état actuel, à vincennales, décennales, ou moins fréquentes encore lorsque des aménagements hydrauliques conséquents, tels que les recalibrages, ont modifié les écoulements naturels),
- le lit majeur submersible par des crues rares à exceptionnelles (centennale et au-delà) comme par exemple celles enregistrées à Nîmes ou à Vaison-La-Romaine.

Ce travail relativement long et difficile sur le terrain est nettement facilité par le recours à la photo-interprétation stéréoscopique.



L'utilisation de cette technique permet, par l'identification des indices topographiques soulignant la séparation entre les lits, de restituer ces limites de zones soumises à l'aléa inondation (le pouvoir discriminant de la photo-interprétation est couramment de 0.5 m et varie selon l'échelle de prise de vue, pouvant atteindre 0.2 m à l'échelle du 1/10 000<sup>e</sup>). Une certaine imprécision peut apparaître lorsque la plaine alluviale présente un relief très doux, ce qui rend plus difficile la délimitation du lit majeur au contact des reliefs encaissants, ou la délimitation entre les différents lits (fig.2).

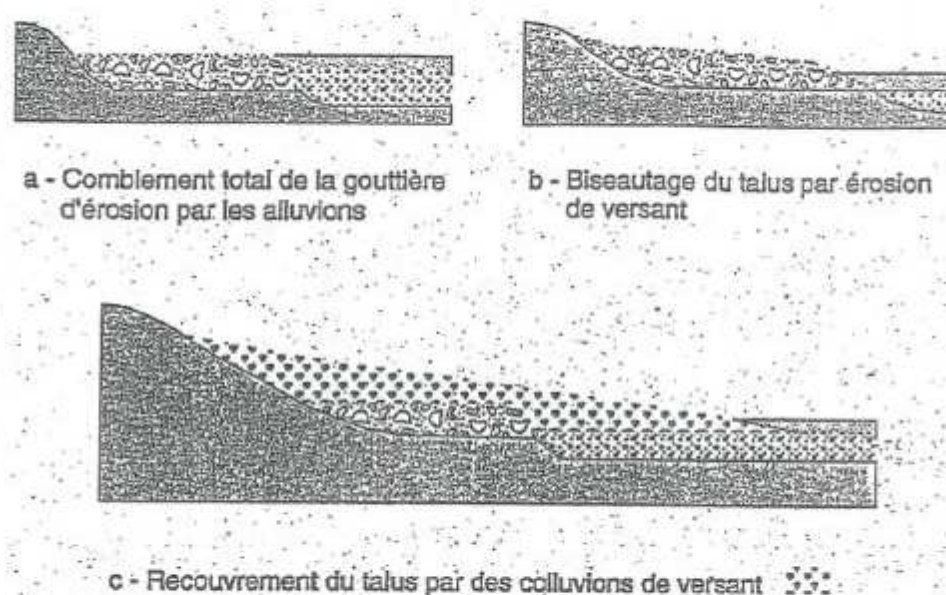


Fig.2 : Cas d'effacement de la limite extrême de la plaine alluviale moderne (MASSON, GARRY & BALLAIS, 1996)

Dans ce cas, l'identification des unités hydro-géomorphologiques peut s'appuyer sur des critères autres que la topographie telles que l'occupation du sol, l'organisation du parcellaire ou la disposition des réseaux de drainage.

La restitution cartographique de la photo-interprétation ne rend compte, dans un premier temps, que de la géomorphologie de base de la plaine alluviale, c'est à dire celle considérée comme non modifiée par les travaux ou les ouvrages réalisés par l'homme.

Cela permet de considérer l'organisation originelle de l'espace alluvial.

Par la suite, peuvent être reportés les travaux et ouvrages ayant une incidence sur l'hydrologie de la vallée : digues, recalibrages, seuils, remblais, zones d'extraction de matériaux, zones d'érosion. Ces éléments sont repérables sur photos aériennes, donc cartographiables, ce qui facilite ensuite l'analyse de leurs conséquences hydrauliques.

La restitution de la cartographie géomorphologique au 1/25 000<sup>e</sup> est fournie en Annexe 1.

## 4 - LE PAILLON : LES PHENOMENES DE CRUE

### 4.1 Capacité du cours d'eau

#### 4.1.1 Sur le Paillon : entre la Pointe de Contes et l'amont de Contes (Section 6)

Le débit centennal est estimé ici à 230 m<sup>3</sup>/s.

De façon générale, ce secteur a subi peu de modifications.

- Entre la passerelle de Barella et la Pointe de Contes, le lit mineur et les berges ont été sensiblement endommagés (érosion du fond du lit, dégradation des protections de berges). La capacité du cours varie dans ce secteur entre 250 et 300 m<sup>3</sup>/s ( T > 100 ans).
- Au droit du village, entre le Moulin à huile et la passerelle Barella, on observe la présence d'une succession de seuils. Du fait de la présence de ces seuils, le terrain naturel est sensible aux débordements. La route qui longe la rivière en rive droite est protégée par un muret qui vient d'être rehaussé.

Les premiers seuils se situent dès l'aval du Moulin à huile. Cependant, en amont du Collège, les débordements ne sont sensibles en rive droite qu'à partir de 250 à 300 m<sup>3</sup>/s ( T > 100 ans). Néanmoins, le secteur de l'établissement scolaire situé en rive droite se trouve dans une zone dépressionnaire et de fortes hauteurs d'eau seront à craindre dès que le débordement aura débuté. Le muret de protection en rive droite vient d'être refaçonné.

Juste à l'aval, les premiers débordements sont observés à partir d'une crue de période de retour inférieure à 100 ans (pour 180 < Q < 200 m<sup>3</sup>/s) et déverse au droit du stade par dessus le muret. Ce déversement se reproduit à l'aval. L'eau s'écoule alors en rive droite pour remplir une zone dépressionnaire. Cette zone de stockage, comprise en lit majeur droit de l'aval du terrain de foot jusqu'en amont du lotissement, est limitée en amont et aval par des chemins d'accès aux habitations qui jouent le rôle de digues.

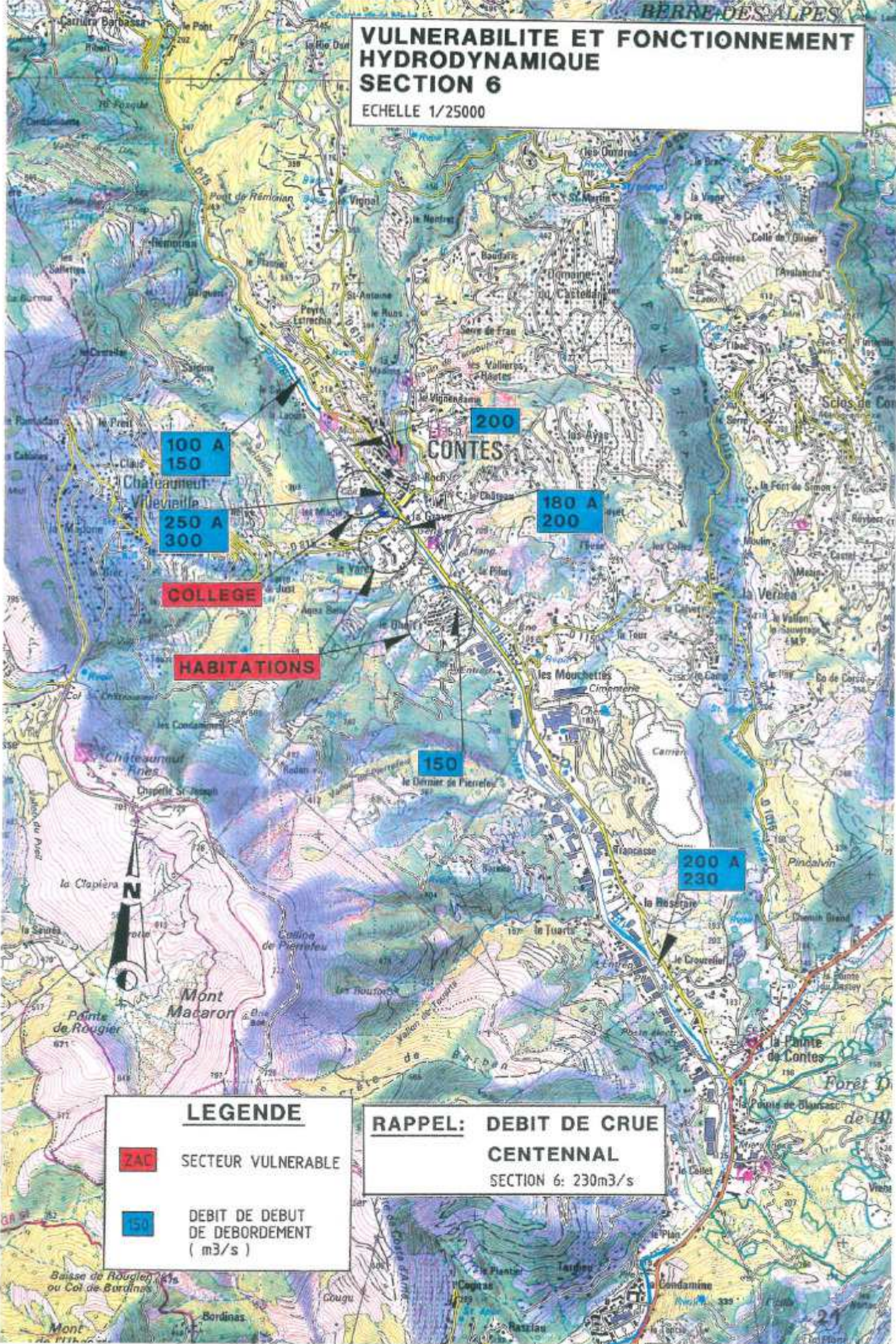
Afin de supprimer ce risque, la commune a entrepris des travaux d'endiguement en rehaussant le muret de protection.

Ces travaux tiennent compte de la cote de la crue centennale augmentée d'une revanche pour intégrer l'évolution du lit mineur du Paillon et les effets de vagues.

Au droit du lotissement, des débordements en rive droite également observés pour des crues de période de retour inférieures à 100 ans ont été supprimés par l'aménagement du muret de protection existant.



**VULNERABILITE ET FONCTIONNEMENT  
HYDRODYNAMIQUE  
SECTION 6**  
ECHELLE 1/25000





- La vulnérabilité du tronçon situé à l'amont du bourg de Contes est moins importante. Au droit du Moulin à huile, des débordements sans gravité seront observés à partir de 200 m<sup>3</sup>/s en rive gauche. Légèrement en amont, la rive gauche et notamment la piste risquent d'être inondées à partir de 100 à 150 m<sup>3</sup>/s (T < 5 ans). Sur la partie haute, le Paillon est encaissé, les débordements n'apparaîtront qu'au delà du débit centennal (250 à 300 m<sup>3</sup>/s).

#### 4.1.2 Sur le ruisseau de Riou

La capacité de ce cours d'eau est faible sur la totalité du tronçon étudié inférieure à la crue décennale. On observe des débordements conséquents qui s'étalent sur la plaine pour une crue de période de retour 100 ans (32 m<sup>3</sup>/s).

### 4.2 Crue centennale

#### 4.2.1 Sur le Paillon : entre la Pointe de Contes et l'amont de Contes

Jusqu'au droit du Moulin à huile, la crue centennale reste confinée au lit mineur à l'exception de légers débordements en rive gauche au droit du Moulin à huile.

Dans la traversée de Contes, les risques de débordements en rive droite sont contenus par un aménagement général du mur de protection.

Un premier tronçon vient d'être réalisé ; la deuxième tranche est en cours.

A l'aval de la cascade située légèrement en amont de la passerelle Barella, le Paillon reprend une configuration encaissée. Jusqu'à la Pointe de Contes, les débordements n'apparaissent qu'en rive gauche au droit du Crouzelier où la berge est ponctuellement abaissée. Ces débordements sont cependant sans gravité ( $h < 0,5$  m et  $v < 0,5$  m/s).

#### 4.2.2 Sur le ruisseau de Riou

La capacité du ruisseau de Riou est peu importante. Aussi, les débordements sont-ils généralisés pour un événement de période de retour 100 ans.

Le ruisseau se rejette dans le Paillon au droit de la passerelle Barella, en aval de la cascade.

En aval du pont de Saint Roch, les vitesses d'écoulement sont supérieures à 0,5 m/s et les hauteurs d'eau comprises entre 0,50 et 1 m, excepté sur deux secteurs (gendarmerie et aval immédiate du pont).

En amont du pont de Saint Roch, le transit de la crue centennale s'effectue en limite de mise en charge de cet ouvrage. Les hauteurs d'eau en lit majeur dépassent le seuil de 1 m et les vitesses d'écoulement sont supérieures à 0,5 m/s.

## 5 - ZONAGE DU RISQUE INONDATION PAR LE PAILLON SUR LA COMMUNE

### 5.1 Zonage du risque

Le risque inondation se décompose en deux types : risque fort et risque modéré. Le risque est déterminé à partir de l'aléa et de la prise en compte des considérations hydrodynamiques jouant un rôle important dans le fonctionnement de la crue.

Ainsi, les zones de risque fort rencontrées sont :

- des zones d'aléa fort,
- des zones d'aléa modéré mais soumises à des phénomènes essentiels (zones d'écoulements préférentiels, zones d'expansion de crue, secteurs enclavés, secteurs sensibles aux débordements directs...).

Ces zones conduisent à ne distinguer qu'une seule zone de risque fort, dite zone rouge.

Les zones de risque modéré rencontrées sont des zones d'aléa modéré, non soumises à un phénomène hydrodynamique particulier.

#### 5.1.1 Sur le Paillon : entre la Pointe de Contes et l'amont de Contes

Jusqu'en aval du collège, les zones à risque fort sont limitées au lit mineur.

Du terrain de football jusqu'à l'amont de la passerelle Barella, les travaux récents ou en cours du mur de protection contre les crues maintiennent le Paillon dans son lit mineur.

De l'aval de la passerelle Barella à la Pointe de Contes, les zones à risques forts sont également limitées au lit mineur.

#### 5.1.2 Sur le ruisseau du Riou

En amont du pont de Saint Roch, la totalité de la zone inondable est soumise à un risque fort (vitesses et hauteurs importantes).

Entre le pont de Saint Roch et la route d'accès à la gendarmerie, la majeure partie des terrains est exposée à un risque fort au vu du croisement hauteur-vitesse et du critère d'enclavement retenue pour le classement en risque fort.

A l'aval de la gendarmerie jusqu'en amont du coude marqué par le ruisseau, le cours d'eau a fait l'objet d'un classement en risque fort du fait de vitesses et hauteurs importantes observées.

A l'aval du coude et jusqu'à l'embouchure, le lit majeur gauche (restreint dans sa partie aval à la route) est exposé à un risque fort d'inondation. Un secteur d'aléa modéré enclavé fait ici l'objet d'un basculement en zone à risque fort.

### **5.2 Modification de zone en comparaison à l'étude hydraulique de 1988**

Les modifications topographiques subies par le cours d'eau, l'application de critères plus sévères de vulnérabilité ainsi que la révision des débits de pointe ont eu pour conséquence de modifier sur certains secteurs l'extension de la zone inondable.

Par ailleurs, l'étude hydraulique réalisée en vue de l'établissement du PPR a bénéficié d'un nombre plus important de relevés topographiques effectués dans le cadre du présent dossier ou, entre 1988 et 1998, pour la réalisation d'études hydrauliques intermédiaires. Ces données ont permis de compléter et d'affiner sur certains secteurs la cartographie du risque inondation.

La mise en œuvre du modèle mathématique des écoulements pour la réalisation de l'étude hydraulique a utilisé :

#### **→ Sur le Paillon :**

- les profils en travers de 1988 sur les secteurs n'ayant pas subi de modifications récentes,
- le levé de profils en travers supplémentaires en 1995 en amont et aval de la passerelle Barella sur la partie basse du Paillon de Contes qui a subi des dommages lors des dernières crues (érosion du lit, effondrement de berges),
- le levé de profils en travers supplémentaires en 1996 et 1997 sur l'ensemble du tronçon déjà étudié, ainsi qu'à l'amont de la commune sur un secteur n'ayant pas fait l'objet de modélisation en 1988.

#### **→ Sur le ruisseau de Riou :**

- un ensemble de 9 profils en travers a été levé en 1996 et 1997 de l'embouchure jusqu'au Pont de Saint-Roch, complété en 1998 par 5 profils dont 3 en amont de cet ouvrage.

La précédente cartographie ne faisait apparaître sur le Paillon aucune zone majeure de débordement.

Aujourd'hui, la modélisation a intégré des éléments topographiques plus précis notamment en lit majeur et dans les secteurs dépressionnaires.

Ainsi, en rive droite et au droit de Contes, le levé de profils supplémentaires a permis d'acquérir une meilleure connaissance de la morphologie dépressionnaire en lit majeur, de la berge et donc des zones de débordements. Cette connaissance plus fine du risque a entraîné la commune à réaliser rapidement des travaux de protection (aménagement et rehaussement du mur de digue). De la même façon, à l'amont et l'aval de ce secteur, des zones de débordement à risque modéré ont également été répertoriées.

Pour les terrains riverains du ruisseau de Riou, la modélisation fait apparaître des modifications substantielles vis-à-vis de la cartographie du risque établie initialement sur des critères géomorphologiques.

On note, ainsi, une extension de la zone inondable vers l'aval de ce ruisseau et un basculement de la zone de risque modérée en zone de risque fort en amont du pont de Saint Roch.



# **CHAPITRE III**

## **LES VALLONS AFFLUENTS**

## **6 - LES VALLONS AFFLUENTS : PRESENTATION ET DISPOSITIONS RETENUES POUR ELABORER LES DOCUMENTS**

### **6.1 Préambule**

Les Paillons de Contes et de l'Escarène se sont toujours comportés comme des fleuves à caractère torrentiel, leurs crues soudaines engendrant de nombreux dégâts. Ainsi, celle née des fortes pluies des 25 et 26 septembre 1981 a provoqué l'effondrement d'un pont à la Trinité. Lors de ces événements, de nombreux vallons latéraux rejoignant le lit majeur du Paillon, et habituellement secs, ont été parcourus par des coulées boueuses au caractère dévastateur (étude Cabinet VERNET commune de Contes). De telles manifestations ont déjà été observées à travers les époques, puisque des travaux RTM de correction torrentielle des ravins latéraux avaient été entrepris dès la fin du XIXème siècle, notamment dans les communes de l'Escarène, de Blausac et de Berre-les-Alpes. Pour concentrer l'extension de l'activité humaine dans des sites sécurisés, motivation des PPR prescrits dans ce bassin, une analyse des problèmes hydrologiques affectant ces vallons et ravins latéraux devait nécessairement compléter l'étude entreprise sur le lit majeur des Paillons.

Par conséquent la description de ces terrains menacés, la définition des facteurs de risque de crue torrentielle et la présentation de l'orientation des mesures réglementaires envisagées dans ces zones constituent la matière de ce rapport.

### **6.2 Présentation d'ensemble**

#### 6.2.1 Données géomorphologiques et pluviométriques

##### *a) Hydrologie*

L'étude géologique des terrains, révélant l'existence de trois grands types de formations superficielles, permet d'expliquer les phénomènes de ruissellement et d'infiltration qui s'y déroulent :

- Les calcaires (Eocène, Turonien, Sénonien) comprenant de nombreuses intercalations marneuses : ces formations sont plus ou moins compactes et sont parfois soumises à des phénomènes de délitage et de désagrégation. Les circulations d'eau s'effectuent par l'intermédiaire des fissures, limitant ainsi le ruissellement. Les terrains délités, favorables à la formation d'éboulis sont les plus drainants. Les terrains compacts sont surtout drainants par leur fissuration (Turonien).

- Les marnes priaboniennes (Eocène), appelées marnes bleues ou grises, sont peu sujettes aux fracturations : elles sont imperméables et provoquent ainsi un important ruissellement. En l'absence de sol végétal, la couche superficielle est le siège de phénomènes d'altération, produisant ainsi de fines esquilles entraînées par les précipitations.

- Les grès de l'Eocène, très sensibles à la désagrégation sont couverts d'une couche d'arène importante. Lorsque la couverture végétale disparaît par suite d'incendie, ces formations sont très sensibles à l'érosion et le ruissellement entraîne des boues noires que l'on retrouve dans les vallons.

#### *b) Morphologie des vallons*

On retrouve typiquement deux sortes de vallons :

- les réseaux de ravins, parallèles entre eux, rejoignant le Paillon après un parcours peu important et peu ramifié : ces systèmes se développent sur les marnes du Priabonien supérieur, affleurant en zones dénudées avec griffes d'érosion donnant une morphologie en « dos de baleine » (communes de Blausasc et de Contes, le long de la RD n°2204). Les calcaires Sénonien sont parfois également entaillés par des ravins étroits, profondément encaissés (communes de Blausasc et Peille),

- les vallons drainant une série de ravins secondaires et affluent au Paillon après un parcours d'une certaine ampleur, parfois compliqué (ruisseaux de la Vernéa, de la Garde). Ceux du premier type ont un bassin de réception souvent ramifié en étoile, ce qui engendre des temps de concentration assez courts. Les vallons du second type, ramifiés longitudinalement provoquent un écrêtement naturel de l'onde de crue. Il se trouve que sont ces torrents qui posent effectivement le moins de problèmes.

D'une façon générale, les bassins de réception sont arqués par l'érosion. Les chenaux d'écoulement sont bien taillés dans le rocher, éliminant tout risque de divagation pourvu que rien de vienne en obstruer le lit. Les cônes de déjection sont pratiquement inexistantes, réduisant d'autant le risque de divagation à l'exutoire.

D'autre part des ravins ont une forte pente (50%) et d'autres, tel le ravin de Laghet, ou le ruisseau de la Garde, ont une pente beaucoup plus faible (5 à 7 %) et un bassin versant assez étendu (11,5 km<sup>2</sup> pour le Laghet). Les tailles de bassin versant sont elles aussi assez variées, allant de la dizaine d'hectares à la vingtaine de km<sup>2</sup>.

### *c) Couverture végétale*

La qualité et l'abondance de la couverture végétale est assez inégale dans la zone étudiée. Les formations sont généralement recouvertes d'une couverture forestière conséquente : celle-ci a été endommagée par les incendies de l'été 1986, laissant place à une végétation herbacée spontanée (communes de Contes et de l'Escarène). Les sols calcaires ou marno-calcaires du Crétacé supérieur, autrefois aménagés en terrasses cultivées, sont maintenant recouverts par la forêt ou la garrigue (communes de Cantaron et de Peillon).

Les zones marneuses, où le sol végétal est souvent absent ne possèdent qu'une couverture boisée très clairsemée, d'aspect médiocre (commune de Blausac).

### *d) Caractère des précipitations*

Un aperçu du régime des précipitations peut être esquissé au travers des résultats des stations pluviométriques installées dans la zone d'étude.

#### **Pluviométrie mensuelle et annuelle**

Les moyennes mensuelles et annuelles (période 1971-1985) obtenues dans quatre stations du bassin du Paillon sont indiquées dans le tableau suivant. Les précipitations tombant entre Octobre et Mars représentent 65 à 68% du total annuel : on peut ainsi distinguer une période « pluvieuse ». L'histoire du Paillon en est une illustration : hormis les crues du 10 septembre 1938 et du 24 avril 1952, les crues les plus importantes répertoriées sont intervenues entre fin septembre et décembre (étude de l'aménagement du Paillon SRAE/DDA, 1972).

#### **Pluviométrie journalière**

Les figures 1 à 4 (annexe 2.1) indiquent pour chaque mois, les maxima maximorum des pluies journalières tombées dans le tableau période 1971 - 1985 : les moyennes mensuelles indiquées dans le tableau précité y sont également reportées pour permettre la comparaison.

La figure 5 (annexe 2.1) représente l'évolution de l'intensité des précipitations en fonction de leur durée, pour quatre régimes pluviaux distincts. Ces valeurs illustrent le caractère orageux et violent des précipitations dans le bassin du Paillon : le 25 septembre 1981, il est tombé 127 mm à Peillon (soit 59% du total mensuel), 200 mm à Contes (85% du total mensuel, 174,9 mm à l'Escarène (78%) et 168 mm à Peille (75%).

### 6.2.2 La présence humaine

Située dans la proche banlieue de Nice, la zone d'étude est depuis quelques années le théâtre d'une urbanisation importante, aux formes multiples. Le choix et l'aménagement de terrains à bâtir, en particulier dans les vallons, paraissent parfois mal maîtrisés. C'est l'habitat individuel qui s'établit le plus dans ces zones, suivant de peu l'installation de routes d'accès. L'emprise au sol des maisons empiète parfois sur le chenal d'écoulement, les exutoires sont busés de manière insuffisante pour viabiliser les terrains (communes de Cantaron, Contes, et la Trinité), parfois l'exutoire de certains vallons a disparu sous le goudron. Les aménagements collectifs sont également parfois implantés dans des zones d'écoulement : terrains de sport, lotissements, camping, zone industrielle. Seules les voies ferrées semblent hors d'atteinte : par contre les équipements de production et de transport d'énergie sont quelquefois installés dans des zones sensibles (poste de transformation EDF à Contes). L'exposition de certains édifices et établissements d'intérêt général aux écoulements turbulents pourrait perturber la vie économique locale pendant les périodes critiques.

### 6.3 Principes de cartographie des risques

Les terrains cartographiés correspondent aux zones soumises à un risque et non aux zones susceptibles d'en induire. Les lits des ruisseaux n'ont été analysés que lorsque l'emprise du lit majeur semblait suffisamment importante pour qu'une activité immobilière puisse s'y développer.

#### 6.3.1 Cartes des aléa

Le principe adopté pour déterminer les niveaux de risque est le suivant :

- risque torrentiel : il a été exposé que la sensibilité des terrains à l'érosion, l'état de la couverture végétale, la perméabilité relative des sols, influent sur l'occurrence d'une crue torrentielle. Ces critères ont donc été utilisés pour distinguer trois niveaux de risques.

- |                   |  |
|-------------------|--|
| * risque fort :   | érosion intense (absence de sol végétal, berges instables)<br>faible couverture végétale<br>pente supérieure à 15% |
| * risque moyen :  | érosion active (ravinement)<br>couverture végétale > 50%<br>pente supérieure à 15%                                 |
| * risque faible : | érosion linéaire<br>état boisé<br>pente comprise entre 10% et 15%  |



Le niveau de risque signifie que peu ou prou des conditions nécessaires à l'occurrence d'une crue torrentielle sont réunies, en cas d'événement pluviométrique exceptionnel : il ne doit pas être assimilé à « l'intensité » (concrétisé par une ligne d'eau ou une vitesse) du phénomène.

Il ne paraît pas très rationnel de vouloir calculer une intensité servant de repère : la plupart des vallons ont une pente importante, un court trajet. Ils sont généralement secs, aucune donnée de débit n'a été mesurée. Les lois de l'hydraulique fluviale à écoulement graduel ne peuvent être appliquées et les formules propres aux écoulements torrentiels, mésestimant la composante solide, ne peuvent fournir une ligne d'eau théorique fiable : la notion du risque est plus affaire d'expériences et connaissances empiriques.

- risque d'inondation : dans tous les cas, la pente moyenne est inférieure à 10% ; l'étude concerne que le lit majeur du vallon.

\* risque fort : seules les zones de remblais affouillables y sont classées (les lits mincurs sont également classés en risque fort pour mémoire).

\* risque moyen : « berges » et zones d'épandage usuelles dans le lit majeur.

\* risque faible : terrains situés à la cote 1.50 m au dessus de la limite des zones Risque Fort - Risque Moyen, perpendiculairement à l'axe du lit mineur.

Le niveau de risque ne préjuge pas non plus de l'intensité de la crue. Cependant une estimation des débits liquides de fréquence rare, effectuée sur les principaux vallons, est proposée en annexe 2. Elle permet seulement de voir que certains passages de vallons dimensionnés pour un écoulement liquide pourront poser des problèmes lors de fortes crues charriant des matériaux solides et des débris végétaux de fortes dimensions.

Pour les vallons à faibles bassins versants situés au sud de la commune, de part et d'autre du Paillon, la commune a fait réaliser une étude hydrologique et hydraulique complémentaire. Cette étude, sans remettre en cause les périmètres initiaux des zones inondables, a permis d'affiner la ligne d'eau.

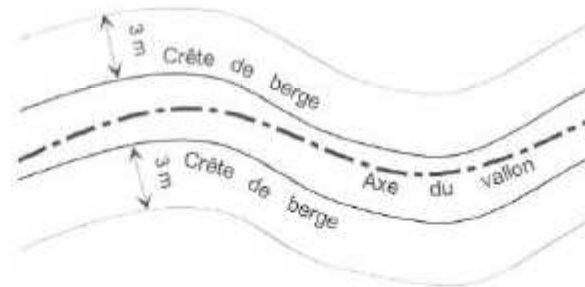
### 6.3.2 Zonage de type PPR

Un zonage de type PPR est exposé pour chaque commune : les zones déterminées sur les cartes d'aléas sont classées selon les critères exposés à l'annexe 2.3. Ces documents ne sont à considérer que comme des indications : en effet, l'étude de vulnérabilité est ici réduite à une simple observation sur le terrain des aménagements et possibilités actuelles. De plus d'autres risques étudiés par ailleurs peuvent se cumuler avec les risques de crue torrentielle, entraînant une modification du zonage proposé.

Pour des raisons d'échelle de plan, les zones rouges de certains vallons et canaux d'évacuation des eaux ne sont pas délimitées dans les documents graphiques ; seuls les axes de ces vallons et canaux ont été repérés graphiquement.

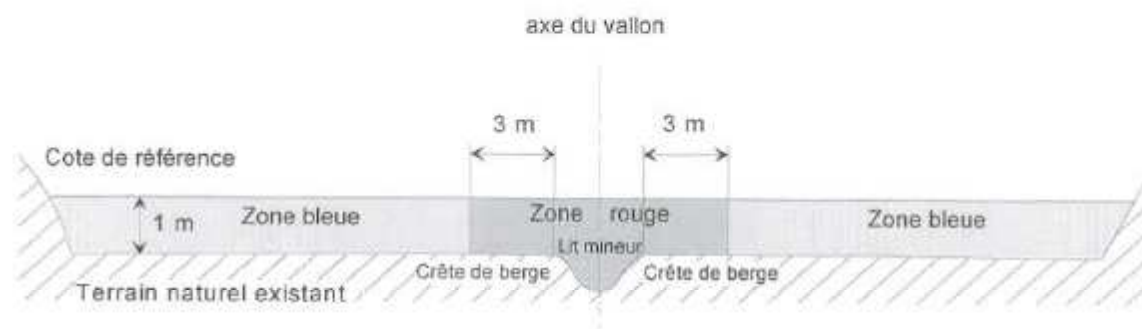


Ces zones rouges sont définies par des bandes de terrain constituées des lits mineurs des vallons ou des canaux augmentés de marges de recul de 3 m comptés à partir des crêtes de berges et mesurés horizontalement et perpendiculairement aux axes de ces cours d'eau.



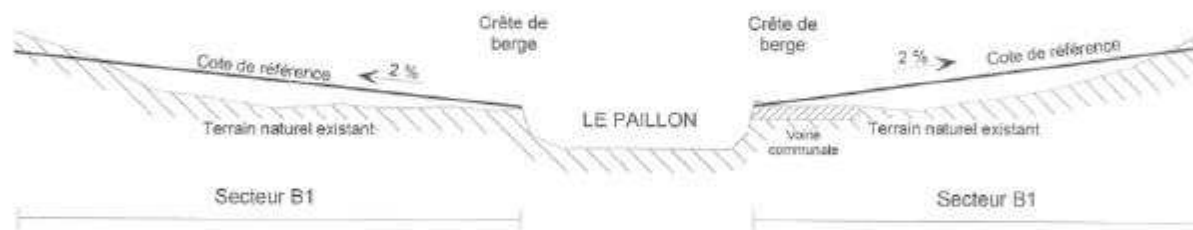
Une zone de risque modéré dénommée zone bleue où certains travaux, activités et constructions peuvent être admis en respectant des prescriptions à réaliser sur l'unité foncière intéressée, a été définie.

On définit alors une cote de référence comme l'altitude de tout point du niveau de la crue de projet. Pour les autres cours d'eau que le Paillon, la cote de référence est celle du niveau du terrain naturel existant augmentée d'un mètre.



Pour les vallons à faibles bassins versants, objets de l'étude complémentaire citée précédemment, un secteur spécifique dénommé **B1** a été délimité.

La cote de référence est déterminée par une droite inclinée à 2 %, prenant appui sur la crête de berge du Paillon et tracée parallèlement au lit mineur du vallon intéressé.



## 7 - LES VALLONS AFFLUENTS : LES PHENOMENES DE CRUE

### 7.1 Généralités

#### 7.1.1 Nature

Deux phénomènes ont été distingués dans le bassin du Paillon :

- **la crue torrentielle** : la crue est de nature boueuse avec transport important de matériaux solide et possédant une charge hydraulique suffisante pour engendrer des désordres sur son passage du fait de son action dynamique. Ceci suppose une pente suffisante (> 10% en général) et la présence, en amont, de matériaux rendus mobilisables par les mécanismes de fragmentation, et d'altération. Les phénomènes d'érosion par action cinétique de l'eau de ruissellement sont les plus aigus dans les Marnes Eocènes, imperméables et souvent sans végétation. L'onde de crue est caractérisée par sa soudaineté et sa vitesse importante.

- **l'inondation** : l'écoulement est essentiellement de nature liquide avec des éléments fins en suspension sans impact dynamique, l'épandage s'effectuant sur de faibles pentes.

#### 7.1.2 Notion de risque

Le terme de risque (ou d'aléas) est défini, dans cette étude, comme étant la probabilité de survenance d'un événement. Les écoulements prenant les deux formes explicitées ci-dessus, deux types de risques peuvent alors être analysés dans la zone d'étude : le risque torrentiel et le risque inondation.

### 7.2 Description de la situation pour la commune de Contes

Les situations décrites ci-dessous ont été observées pendant les mois de juillet et août 1987 : ce sont donc des photographies instantanées de l'état des lieux constaté.

#### a) Nature des terrains

On peut distinguer la partie N-W, où se trouvent des grès et des éboulis, la partie S et S-W composée de calcaires secondaires (petits bancs) et le rebord E (vallon de la Garde) constitué de marnes bleues du tertiaire. Les grès s'érodent facilement après disparition de la couverture forestière (incendie) et les matériaux peuvent être repris par les écoulements. Les calcaires secondaires sont assez perméables et assez solides. Les terrains de couverture peuvent

néanmoins alimenter les écoulements en sédiment. Quant aux marnes bleues, leur imperméabilité provoque un ruissellement important dont témoignent les nombreuses cannelures se jetant dans la Garde. ces terrains de couverture sont de très faible épaisseur et fragiles. On aura donc un fort ruissellement, mais peu d'apport de matériaux.

#### *b) Hydrographie et risques engendrés*

On distingue deux types d'organisation :

##### Rive droite du Paillon

Les ravins se jettent directement dans le Paillon. Ils sont parallèles entre eux et les ramifications n'intéressent que des secteurs encaissés à forte pente, non urbanisés. Certains vallons drainent une surface non négligeable (Tuarts, Pierrefeu, Touron) ; la partie haute de ces vallons est nettement entaillée, ce qui prouve une action érosive des eaux assez intense, chose étonnante en haut de bassin versant. De la Pointe de Contes au vallon de Pierrefeu, le tronçon compris entre la rupture de pente et le Paillon est assez court, exposant donc directement les exutoires à l'activité torrentielle (activité souvent confirmée par les témoignages des riverains). Les exutoires sont, lorsqu'ils existent morphologiquement, sous dimensionnés ou dans un tel état d'encombrement qu'ils ne remplissent plus leur rôle. Dans certains cas, l'exutoire est inexistant et les écoulements passent où ils peuvent (chemins, routes...). De Pierrefeu au collège, la rupture de pente se situe plus en retrait par rapport au Paillon, ce qui rend possible un épandage, un dépôt des matériaux ainsi qu'une diminution de la force dynamique des eaux. Le risque devient alors un risque d'inondation du collège au Varet. De plus, toute cette partie de la rive droite se trouve légèrement en dessous du niveau du Paillon, rendant l'évacuation des eaux problématique.

Les équipements menacés sont, du Nord au Sud : le collège (vallon de Miaglia), le lotissement du Varet en partie basse (vallon de Touron) ; de plus au Sud ce sont les entreprises riveraines du Paillon qui sont menacées, ainsi que le poste de distribution EDF (niveau Pte de Contes). L'accès en est également menacé (à signaler que les ralentisseurs empêchent l'évacuation des eaux).

##### Rive gauche du Paillon

Sur cette rive, le bassin versant est drainé par trois ruisseaux : le Riou, la Vernéa et la Garde, qui collectent l'eau des ravins. Par conséquent, les bassins versants sont fractionnés en multiples sous bassins et les débits s'en trouvent divisés de la même façon. Les collecteurs que constituent ces trois ruisseaux disposent de deux atouts : lit majeur encaissé, limitant les débordements et pente modérée limitant l'activité torrentielle.

On peut ajouter que le Riou et la Vernéa ont un bassin versant bien végétalisé. Au niveau des écoulements, les exutoires sont mieux entretenus car une partie de l'eau est ici utilisée à fin d'arrosage. Il faut néanmoins signaler que toute la zone en aval de St Roch, comprise entre le Riou et la RD 15 est inondable, son niveau étant inférieur à celui des hautes eaux du Paillon (inondation déjà recensée). Le Riou, qui draine un bassin de superficie non négligeable, reçoit par ailleurs les eaux de ruissellement de Berre-les-Alpes. L'exutoire du ruisseau de la Garde est vulnérable en rive droite de la Pointe, les terrains étant situés trop en contrebas. Les ravins, quant à eux, ne drainent chacun qu'une superficie modeste, limitant ainsi les gros débits et par conséquent le risque torrentiel. Le risque est circonscrit à l'inondation ; il n'est pas principalement dû à un sous-dimensionnement du lit, mais à la possibilité de bouchage causé par des transports solides, ce qui rend sensibles les passages sous pont et en canal. Enfin l'abondance de la végétation rend impératif le curage régulier du lit, sous peine de voir ce dernier se rehausser et induire des divagations. La cimenterie Lafarge génère un très important ruissellement, du fait du décapage de la carrière. Les eaux sont fractionnées en trois rejets (dont un petit lac tampon) empruntant les vallons. Le plateau est ceinturé par un bourrelet empêchant les eaux de s'évacuer ailleurs. Il est par conséquent impératif que les choses restent en l'état et que ne soient pas utilisés les vallons de Trancasse et de la Roseraie. De plus, une surveillance de l'état des ravins où s'effectuent les rejets doit s'opérer régulièrement.

Les équipements menacés sont : en amont de Contes la RD 15, desservant le haut Paillon, la gendarmerie, ainsi que l'emplacement projeté pour un centre commercial (ruisseau du Riou). La desserte aval de Contes est menacée par les vallons issus des cimenteries ainsi que par la confluence Garde / Paillon.



## 7.3 Conclusion

### 7.3.1 Les causes des risques

L'analyse de la description des vallons révèle que les risques torrentiel et inondation dépendent des paramètres suivants :

- conditions de ruissellement
- conditions d'écoulement propres à la nature du fluide
- conditions de passage des eaux
- conditions d'évacuation au Paillon.

#### *a) Conditions de ruissellement*

Le ruissellement intégral signifie que toute l'eau précipitée se retrouve au torrent. Ceci est vrai pour les incréments pluviaux de période de retour élevée (50 ans de plus). Par contre, dans la plupart des cas, le ruissellement est heureusement limité par la rétention végétale (limbes chargées d'eau), la rétention du sol (nappes, rétention capillaire) et le retard à l'écoulement que subit l'eau infiltrée. Tout ceci évite une arrivée entière et simultanée des eaux précipitées sur le bassin. Il en ressort qu'une imperméabilisation des surfaces conduit d'une part à un débit moyen plus élevé et d'autre part à une pointe de débit plus importante, l'effet écrêteur du terrain se trouvant minoré. Dans le bassin du Paillon, cette imperméabilisation a trois sources principales :

- des terrains naturellement imperméables à couverture végétale fragile et exposée. Il s'agit des marnes bleues (l'Escarène, Blausasc, Contes),
- des terrains parcourus par l'incendie, dont la couverture sylvestre a disparu (l'Escarène, Contes),
- des terrains où la progression de l'urbanisation n'est pas toujours maîtrisée. Les deux premières causes relèvent de la protection des sols (travaux RTM) et de la vigilance (DFCI). La troisième cause est d'une part la plus maîtrisable, mais aussi, constatation oblige, la moins appréhendée. Pour se représenter l'influence d'une surface imperméabilisée par des implantations urbaines il faut savoir que si l'on passe d'une surface fissurée, perméable, de coefficient d'écoulement 0,4, à cette même surface occupée par un lotissement, on obtient, (pour une surface de 1 ha) sous une pente moyenne de 30% (ce qui est le cas dans le bassin du Paillon) un doublement du débit moyen décennal. On arrive très vite ainsi à ce qu'une surface urbanisée représentant quelques % du bassin versant fasse augmenter le débit des vallons de

plus de la moitié. Par ailleurs, il convient de noter que les cimenteries et autres terrassements d'ampleur font passer le coefficient de ruissellement à 0.8-0.9, ce qui engendre également une forte augmentation du débit. Les poussées d'urbanisation sont sensibles principalement sur Contes, Blausasc, l'Escarène, rive droite du Paillon de l'Escarène, au niveau de Peille, Peillon. Il faut signaler, pour la Trinité, l'influence de l'autoroute dont les eaux de ruissellement surchargent localement certains ravins.

Un autre point important à signaler concerne la modification de la répartition des eaux par suite de travaux. Il a été souvent signalé qu'à la suite de la création de pistes, certains vallons recevaient plus d'eau qu'auparavant. Il apparaît en effet que les coupures dans le terrain renvoient souvent les eaux ruisselées venues de l'amont vers d'autres talwegs que ceux où elles coulaient précédemment, les concentrant la plupart du temps. Il convient donc que tout terrassement s'accompagne de mesures assurant la continuité du ruissellement amont. Les cimenteries, quant à elles, devront impérativement garder le fractionnement de leurs rejets, si ces derniers s'effectuent dans des vallons comme c'est le cas actuellement.

Enfin, il faut garder à l'esprit qu'un lit de torrent est le résultat d'un équilibre entre l'action dynamique des eaux et la cohésion du lit. Toute augmentation brutale du débit fait apparaître un risque de déstabilisation d'une part, et de débordement par suite de sous calibrage du lit à l'exutoire d'autre part.

#### *b) Conditions d'écoulement propres à la nature du fluide*

Si les vallons n'évacuaient que de l'eau non chargée, les problèmes d'exutoire seraient minimes. En fait, les eaux de crue sont souvent chargées de sédiments et de débris végétaux qui ont pour effet de ralentir la vitesse d'évacuation et de provoquer des obstructions de lit au premier obstacle venu. Les causes d'un tel transport peuvent être maîtrisées au niveau de :

- la qualité des terrains : entretenir une couverture végétale maintenant les sols,
- l'interdiction de rejets de déblais dans le lit des torrents ; et le drainage des pistes construites en tout venant,
- l'entretien du lit : nettoyage de tous les végétaux qui risquent d'être emportés à la première crue.

#### *c) Condition de passage des eaux*

Il convient de distinguer le problème des zones pentues de celui des exutoires. Dans les zones à forte pente, l'encaissement du lit et la pente permettent une bonne canalisation des eaux, sauf au point de passage des voies de communication (route, piste, SNCF...).

Il apparaît que les passages de piste dont tous courir un risque de débordement s'ils n'ont pas été eux-mêmes conçus comme étant submersibles que les ponts routiers risquent de boucher



une fois sur deux en cas d'arrivée de débris végétaux, passages SNCF sont très largement dimensionnés et ne risquent rien.

Quant aux zones situées aux exutoires, elles ont contre elles l'urbanisation et la rupture de pente. Certains vallons n'ont même plus d'exutoire, le lit ayant été transformé en chemin, ou, pis encore en terrain construit (Cantaron, la Trinité, Contes). Ailleurs, on est souvent surpris par la taille du bassin versant comparée à l'étroitesse du lit à l'exutoire, qui n'est le plus souvent qu'une rigole, entretenue dans le meilleur des cas. Les particuliers n'hésitent pas à construire dans le lit du torrent et à reléguer ce dernier dans un caniveau. On ne saurait que trop souligner l'inconséquence de ce genre de pratique : d'une part, l'absence de débit important pendant vingt ans ne garantit absolument pas la vingt et unième année, et d'autre part le moindre débit solide suffit à obstruer l'exutoire s'accorderait avec le débit strictement non chargé. Par ailleurs, une autre pratique dangereuse est celle consistant à remblayer dans le lit pour gagner de la surface. Certains ruisseaux, qui ont la chance d'avoir un lit bien calibré (La Garde), se retrouvent subitement étranglés par un remblai.

Le risque est celui de la constitution d'un barrage qui lâchera en emportant le remblai et tout ce qui se trouve à l'aval.

Il faut que les populations riveraines soient conscientes que l'aspect desséché du lit ne préjuge en rien de l'activité future du torrent, que les eaux ne trouvant pas un libre passage mettent en pression les terrains et les désorganisent. Il est par conséquent impératif que rien ne vienne entraver le passage des eaux, et que les torrents ne se retrouvent pas canalisés dans de symboliques rigoles. Il faut ainsi noter le rôle important dans certaines communes (Contes) des canaux d'arrosage, qui vont porter les eaux de débordement bien au-delà de la zone d'influence du torrent. La maîtrise de ces canaux ne peut passer que par la confection de tronçons de débordement préétablis, envoyant les eaux dans des zones d'épandage telles que jardins, terrains inoccupés.

#### *d) Conditions d'évacuation au Paillon*

Les conditions hydrauliques d'évacuation des crues des vallons se trouvent souvent aggravées par la crue de la rivière réceptrice. Le haut niveau des eaux en aval empêche une évacuation rapide des eaux issues de l'amont. C'est pourquoi il faut s'attendre, en cas de crue du Paillon, à ce que les vallons se trouvent gênés, pour évacuer leurs eaux, et donc à ce que les terrains peu pentus de l'exutoire forment champ d'épandage. Il conviendra par conséquent d'éviter les implantations à ce niveau. Soulignons par ailleurs que certains terrains riverains du Paillon se trouvant sous le niveau de ce dernier sont particulièrement vulnérables aux inondations de ce type (le Riou à Contes).

#### 7.3.2. La localisation des risques

L'étude sur le terrain croisée avec les témoignages fait ressortir plusieurs points. Tout d'abord, on peut dire qu'en général les problèmes sont localisés aux exutoires, la morphologie garantissant la canalisation des eaux plus en amont. D'autre part, ce sont les ravins arrivant directement au Paillon qui sont les plus sensibles. En effet, n'ayant pas l'aspect de rivière, ils sont considérés par les riverains comme de simples ravins et sont souvent encombrés ou construits à leur exutoire.

Les ruisseaux « collecteurs » tels que le Riou, la Garde, la Vernéa peuvent s'épandre dans des zones cultivées ; d'autres, plus montagnards tels que ceux issus des villages de Peille et Peillon sont naturellement encaissés, même dans les parties à pente modérée. Seul le Laghet pose un réel problème, vu le très mauvais état de son lit dans sa partie aval. Les ruisseaux du Riou, Garde et Vernéa poseront problème si leurs lits sont le siège de rétrécissement ou d'aménagements. Les communes très urbanisées telles que Drap et la Trinité ont transféré le problème des vallons sur le réseau d'assainissement. Les communes ayant subi les incendies de ces dernières années risquent de voir le débit de certains vallons beaucoup plus abondant que précédemment (Contes, l'Escarène). La commune la plus exposée au risque torrentiel, du fait de l'importance de son hydrographie et de son développement urbain est la commune de Contes, Cantaron, Peille et Peillon n'ont que des risques très localisés. Blausac risque surtout, de par son urbanisation, d'induire les plus forts débits à l'aval. l'Escarène voit les risques surtout localisés autour de la Pighiéra.

On peut conclure en soulignant que les populations et les biens seraient facilement mis à l'abri si le libre écoulement des eaux avait été - ou est - respecté.

# **CHAPITRE IV**

## **LE REGLEMENT**

## **8 - LE REGLEMENT**

Le paragraphe précédent a explicité les zonages des sols affectés par le risque inondation en les classifiant en deux zones selon leur sensibilité à ce risque.

Le règlement défini selon le décret 95-1089 du 5 octobre 1995 précise :

- les mesures d'interdiction et les prescriptions applicables dans chacune des zones,
- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde ainsi que les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages et des espaces mis en culture ou plantés existants à la date d'approbation du plan.

Les enjeux principaux qui ont guidé sa rédaction sont la simplicité et la clarté d'application, tout en préservant les objectifs principaux d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles contre les inondations :

- améliorer la sécurité des personnes exposées,
- maintenir le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues,
- limiter les dommages aux biens et aux activités soumises au risque.

mais aussi en permettant un usage adapté des sols, fondement d'un aménagement du territoire et d'un développement local cohérent.

Ainsi, le règlement est divisé en 4 titres :

### **TITRE I. Portée du règlement P.P.R**

Cette partie définit le territoire d'application du PPR, les catégories de zone dont il est fait application et rappelle qu'il crée une servitude d'utilité publique.

### **TITRE II. Définition des cotes de références et d'implantation**

Ce titre précise la définition des différentes cotes altimétriques utilisées.

Afin de faciliter l'utilisation du règlement, il fait essentiellement référence à la cote d'implantation, représentant une cote physique concrète pour l'utilisateur.

Elle est déduite de la cote de référence ou cote d'altitude NGF de la crue de projet définie dans la carte de risque augmentée d'une revanche pour les effets de vague de 0.20 m dans les zones d'écoulement larges, de 0,25 m dans les zones de vallons à faibles bassins versants (secteur B1) et de 0.50 m dans les zones d'écoulement étroites, notamment les vallons, où des effets ponctuels amplificateurs sont fréquents de par la topographie et les vitesses d'écoulement.

### **TITRE III. Mesures d'interdiction et prescriptions**

Il définit les interdictions et prescriptions applicables dans les zones définies par le plan.

L'ensemble des mesures retenues sont issues des recommandations édictées dans le guide méthodologique pour l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) établi en mars 1996 par le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Équipement.

Une attention particulière a été portée pour permettre l'installation ou le développement d'activités ou autre type d'utilisation des sols compatibles avec les niveaux de risques rencontrés tout en préservant les objectifs du PPR.

Sont ainsi visés dans les zones de risque fort les équipements de plein air ne nécessitant pas d'investissement lourd et les exploitations agricoles, ce type d'installation permettant d'assurer une gestion de ces espaces dans le temps.

Les mesures édictées visent également, quelle que soit la zone, à améliorer la situation du site par rapport au risque et, dans les zones d'aléa modéré, à permettre un développement modéré de l'urbanisation existante tout en limitant l'incidence d'une crue sur les biens et la sécurité des personnes.

### **TITRE IV. Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde**

Les obligations sont limitées à des travaux dont l'effet assurera la pérennité des mesures édictées par ce PPR ou l'amélioration des conditions de mise en sécurité des personnes.

Le délai normal de réalisation de ces obligations est de 5 ans conformément au décret 95-1085 du 5 octobre 1995.

Toutefois pour les mesures concernant les travaux relatifs à la protection des dépôts d'objets ou de produits polluants, d'un coût relativement faible, le délai a été ramené à 2 ans.



Par ailleurs, compte tenu de l'importance que revêt, dans ce secteur particulièrement urbanisé, l'instauration d'un plan d'alerte et de secours, le délai a été ramené à 3 ans.

Les recommandations quant à elles visent essentiellement à améliorer la protection des ouvrages.

# **ANNEXE I**

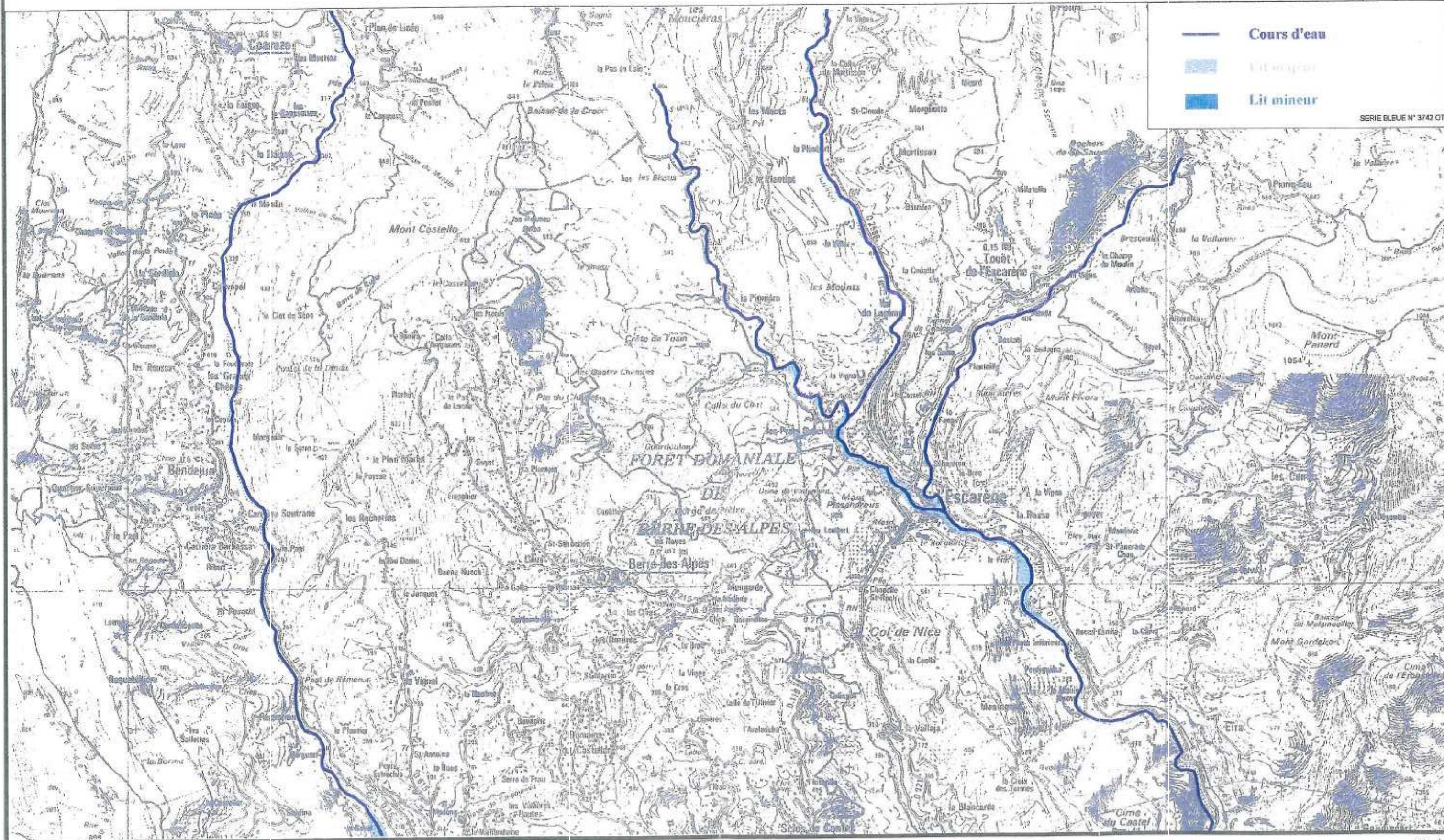
## **CARTOGRAPHIE GEOMORPHOLOGIQUE**



**CARTOGRAPHIE DES ZONES A RISQUE INONDATION**  
**APPROCHE GEOMORPHOLOGIQUE**  
**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

**LES PAILLONS**  
**ECHELLE : 1 / 25 000**

**1**





# CARTOGRAPHIE DES ZONES A RISQUE INONDATION

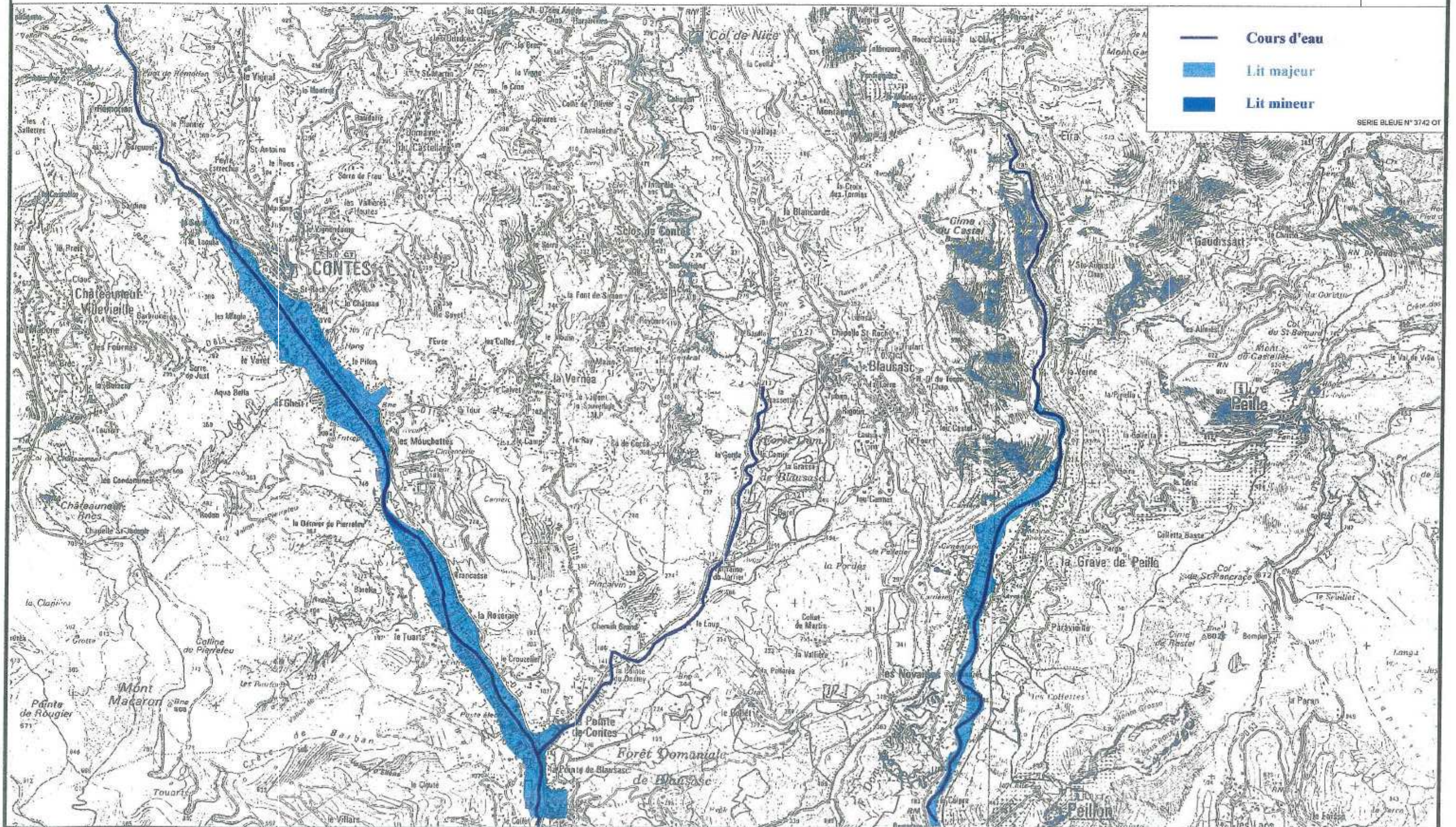
## APPROCHE GEOMORPHOLOGIQUE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

LES PAILLONS

ECHELLE : 1 / 25 000

2





# CARTOGRAPHIE DES ZONES A RISQUE INONDATION

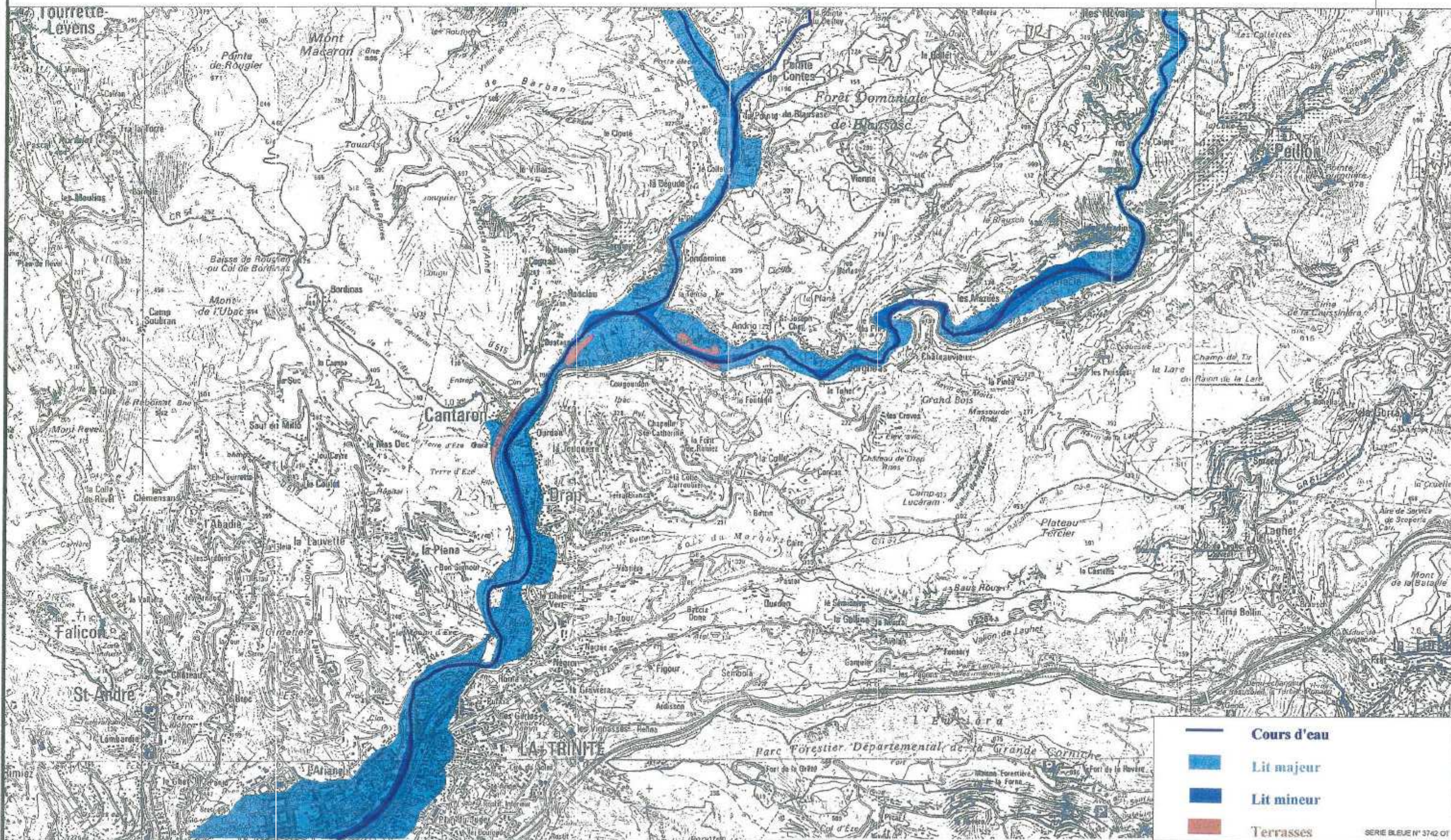
## APPROCHE GEOMORPHOLOGIQUE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

LES PAILLONS

ECHELLE : 1 / 25 000

3



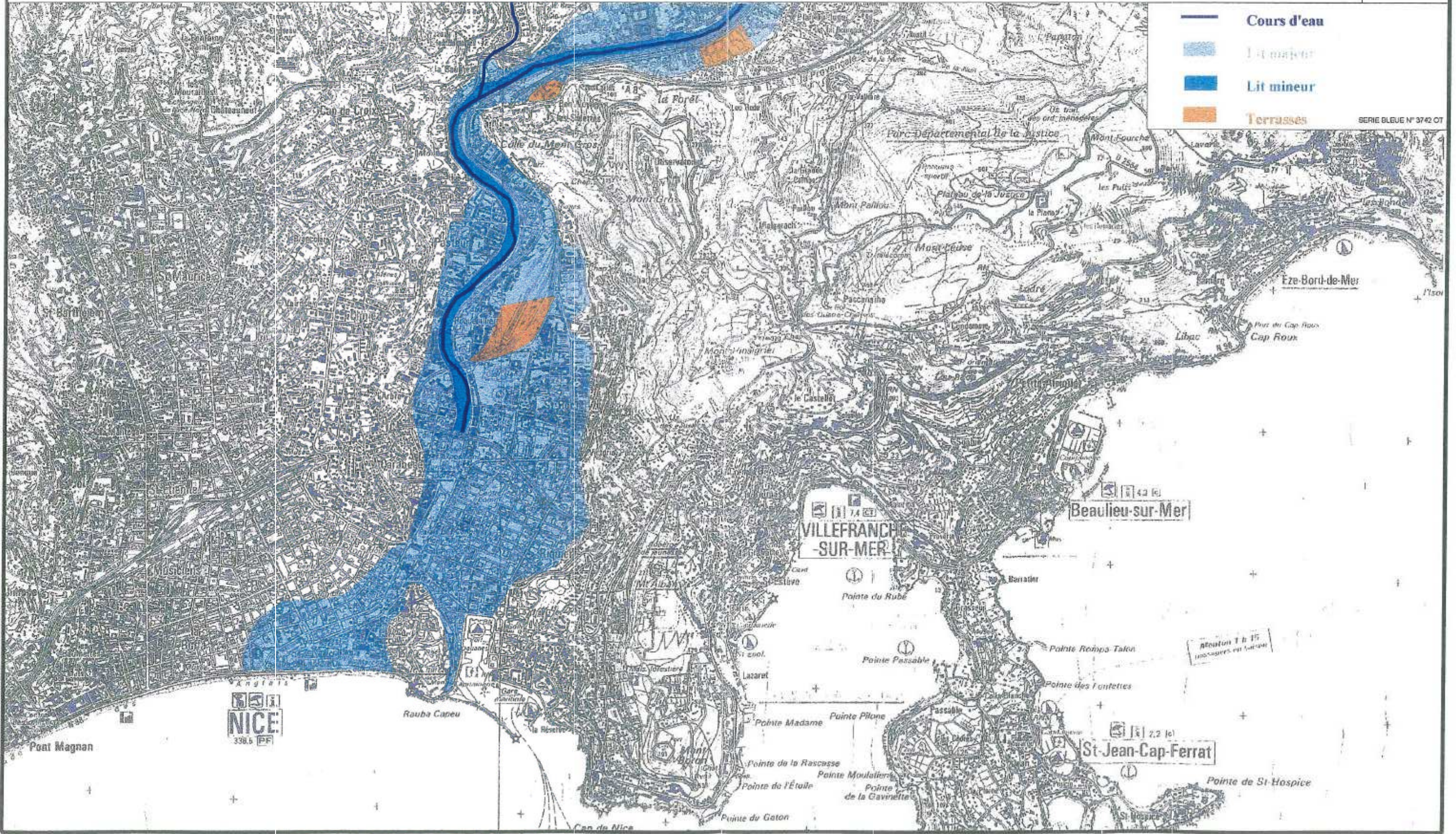
-  Cours d'eau
-  Lit majeur
-  Lit mineur
-  Terrasses

SERIE BLEUE N° 3742 01



**CARTOGRAPHIE DES ZONES A RISQUE INONDATION**  
**APPROCHE GEOMORPHOLOGIQUE**  
**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

**LES PAILLONS**  
**ECHELLE : 1 / 25 000**



**— Cours d'eau**  
**■ Lit majeur**  
**■ Lit mineur**  
**■ Terrasses**

SERIE BLEUE N° 3742 OT



# **ANNEXE II**

## **DONNEES UTILISEES POUR L'ETUDE SUR LES VALLONS AFFLUENTS**

**ANNEXE 2.1**

Fig 1 à 4 : Valeurs maximales des précipitations journalières et moyennes mensuelles, pendant la période 1971 - 1985, relevées sur les stations pluviométriques de PELLON, CONIES, L'ESCARENE et PELLE.

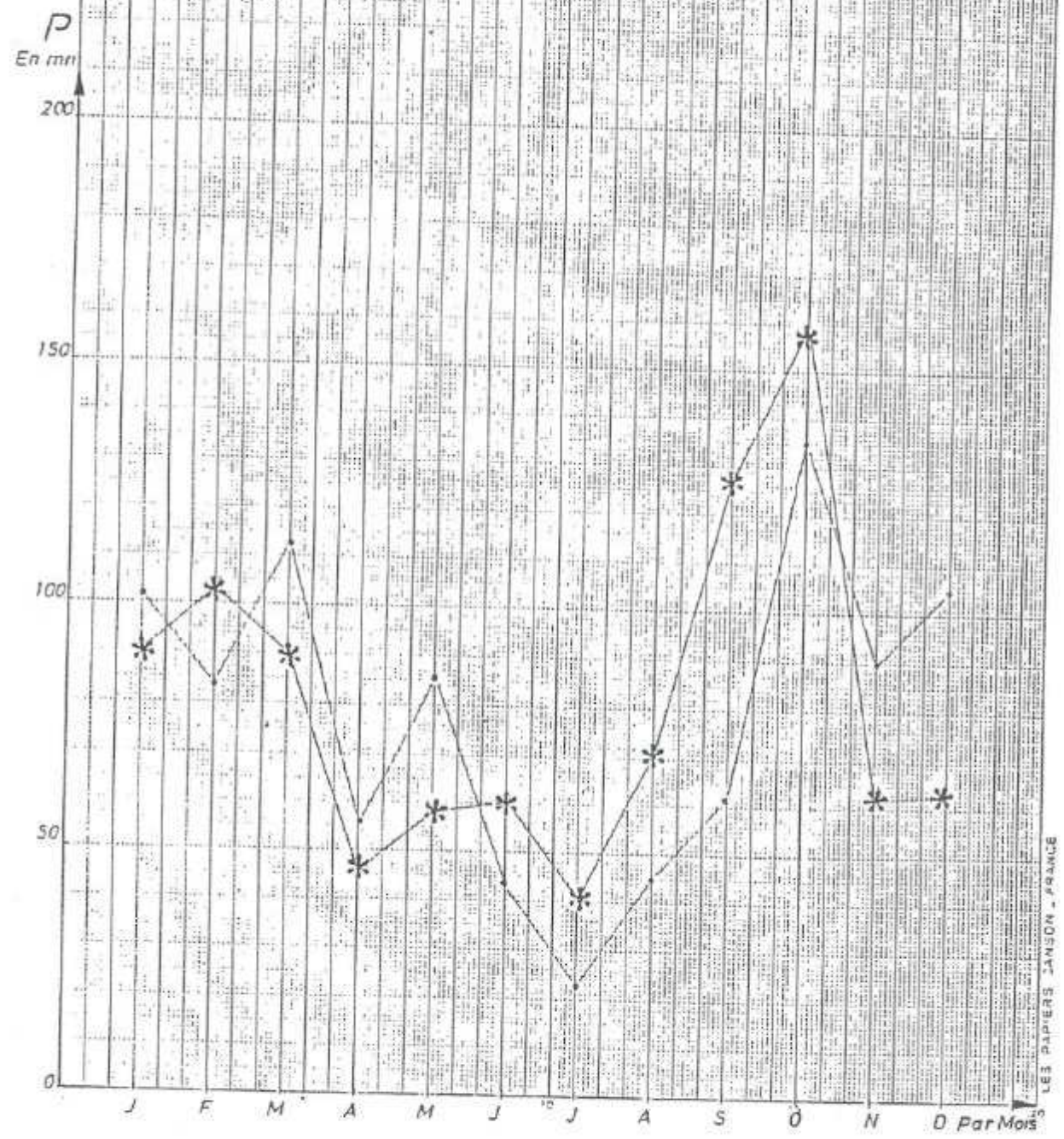
Fig 5 : Courbes intensité/durée pour quatre régimes pluviaux différents.



PEILLON Usine de Chateauevieux 145m

- GRAPHIQUE DES PRECIPITATIONS MAXIMALES TOMBEES EN 24H PAR MOIS (197 à 1985) \*  
- ET MOYENNE PAR MOIS \*

Fig 1

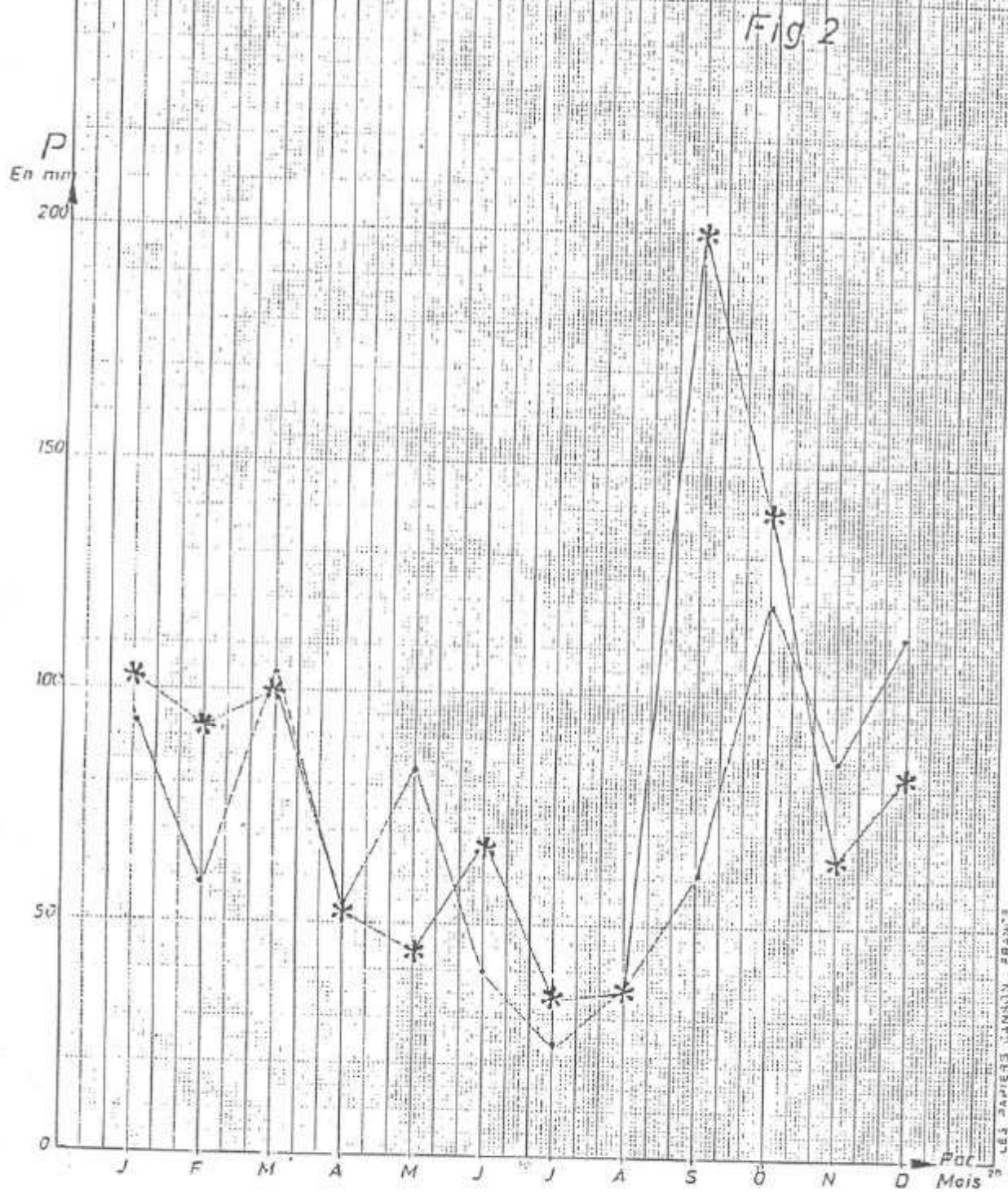


LES PAPIERS JANSON - FRANCE

# CONTES 196m

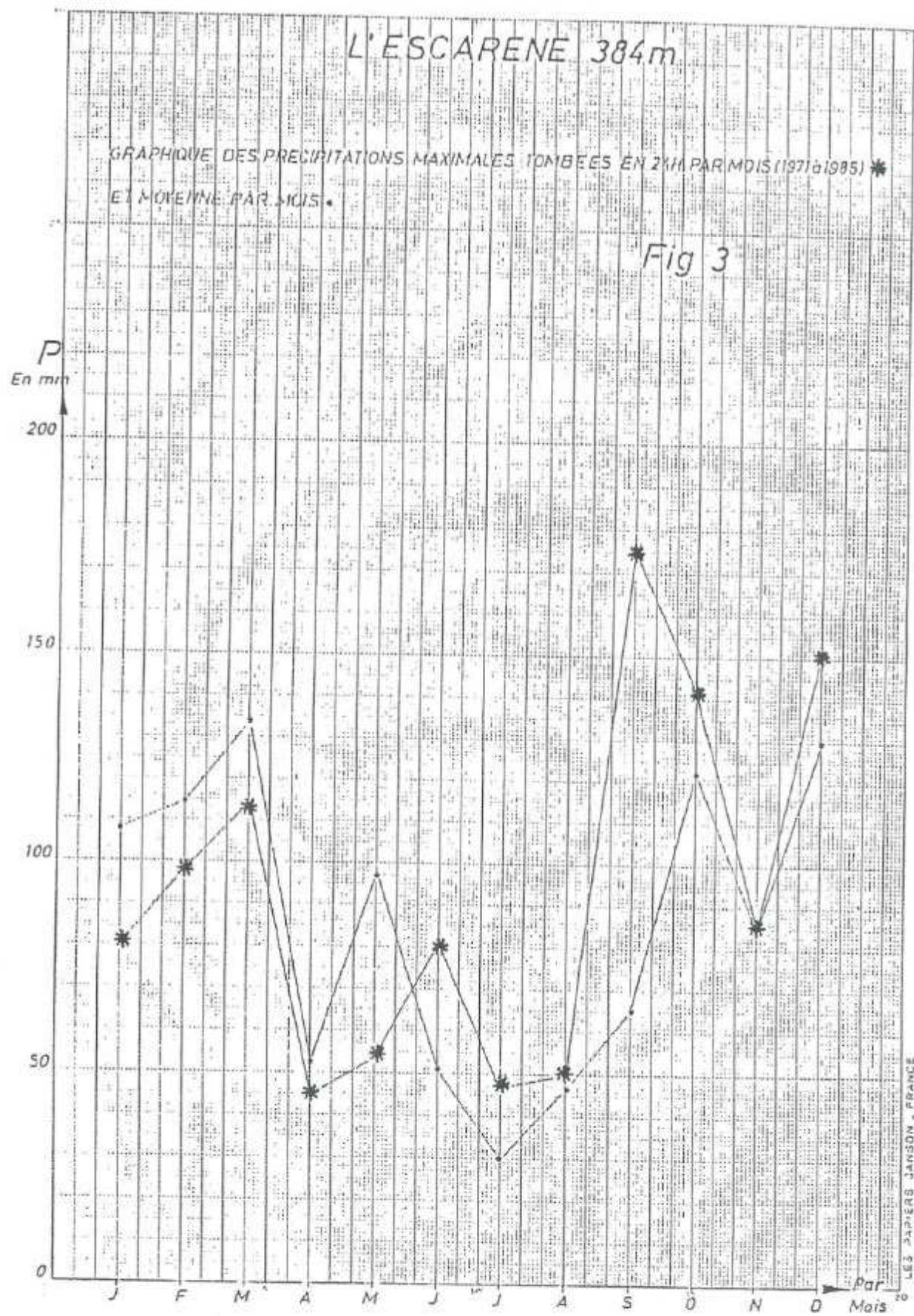
GRAPHIQUE DES PRECIPITATIONS MAXIMALES TOMBEES EN 24H. PAR MOIS (1971-1985) \*  
ET MOYENNE PAR MOIS \*

FIG 2

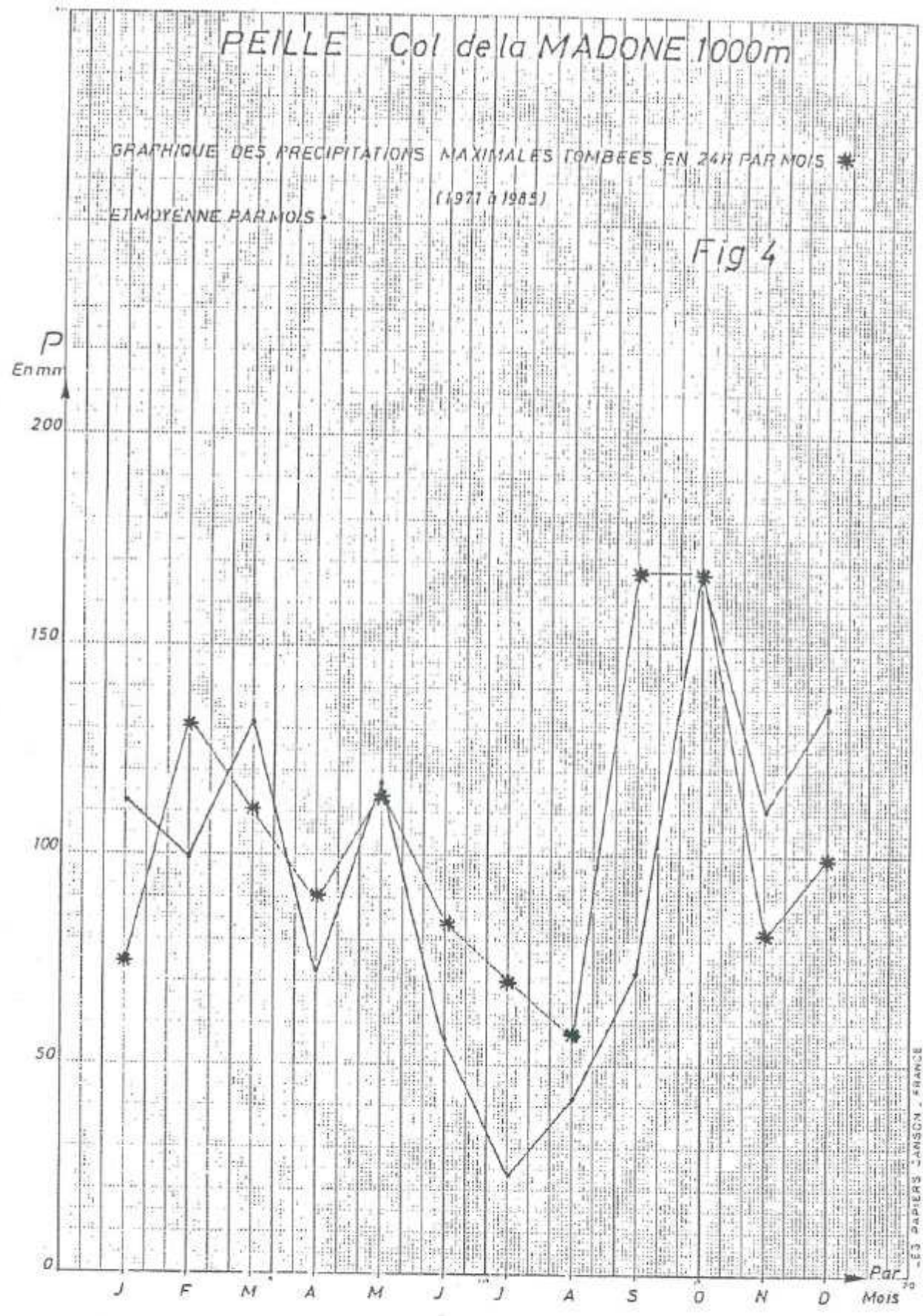


LES PAPIERS LAMSON - FRANCE

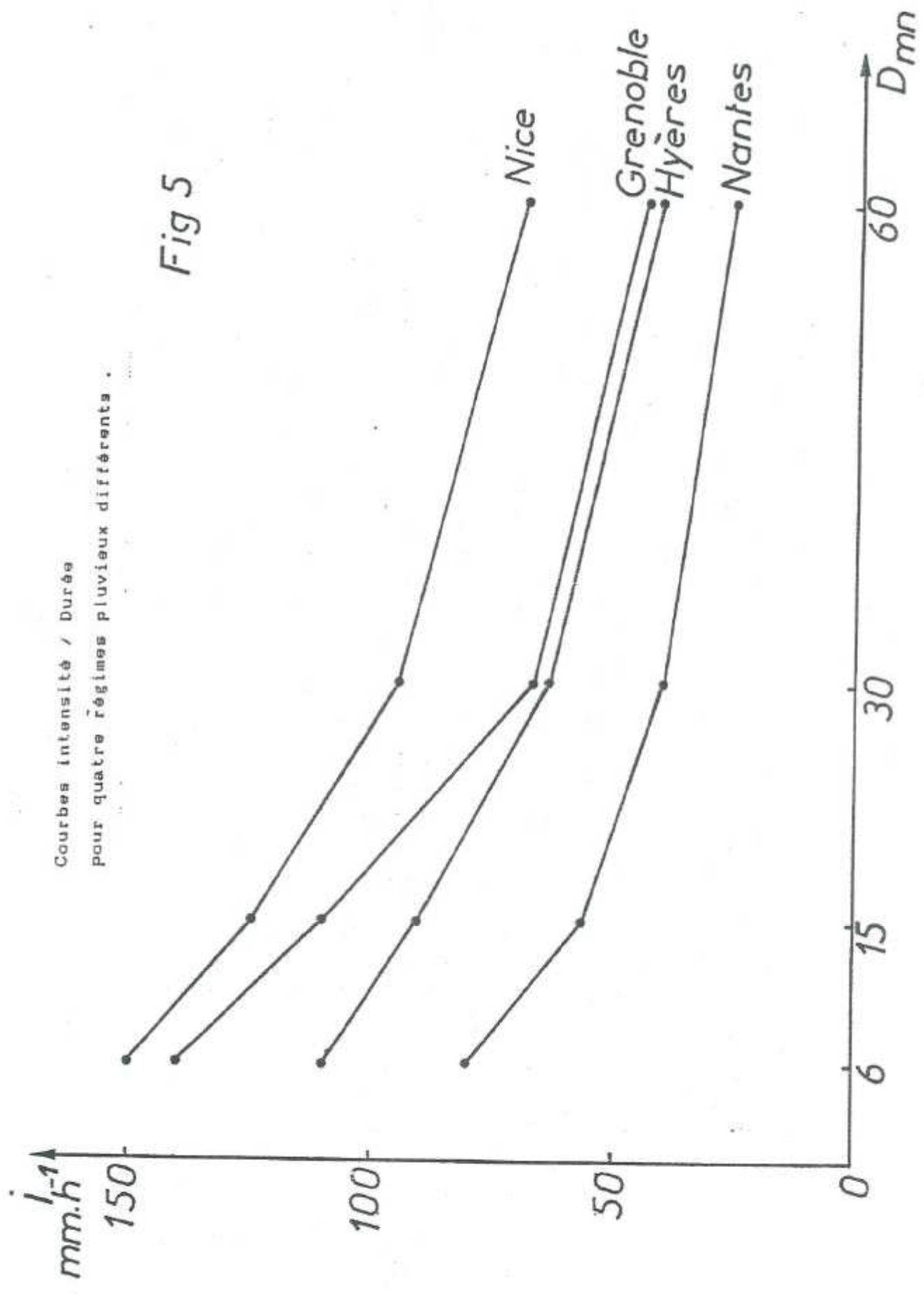












## ANNEXE 2.2

### LES DEBITS

1 - Estimation du débit instantané décennal (Q.10) en fonction de la surface du bassin versant (S) et de la précipitation journalière décennale (P.10)

#### Méthode SOCOSE

	Pighéra	Garde	Vernéa	Laghet	Vallon de CANTARON
Surface (Km <sup>2</sup> )	9.3	8.7	4.5	11.5	2.2
Pa ann. (mm)	1 055	1 048	1 048	1 050	874
P.10 (mm)	162	134	134	152	155
longueur (Km)	6.1	5.7	5	9	2.4
r. Montana	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
dur. crue (H)	4.2	4.5	3.8	4.6	2.4
Q.10. SOCOSE (m <sup>3</sup> /s)	19	13	8	21	5

#### Synthèse des crues du SUD-EST de la France (Etude C.E.M.A.G.R.E.F.)

	Pighéra	Garde	Vernéa	Laghet	Vallon de CANTARON
Surface (km <sup>2</sup> )	9.3	8.7	4.5	11.5	2.2
P.10 (mm)	162	134	134	152	155
Q.10 (m <sup>3</sup> /s)	16.2	11.6	6.8	17.5	4.9
intervalle de confiance pour 10 à 70 %	[9.7 ; 27]	[7 ; 19.3]	[4.1 ; 11.3]	[10.5 ; 29]	[2.9 ; 8.2]

## METHODE SOCOSE

=====

### PROCEDURE PRATIQUE

Assemblage des données nécessaires :

superficie du bassin (km<sup>2</sup>) (carte au 1/25 000 ou au 1/50 000)

longueur du thalweg le plus long, depuis l'extrémité sur la périphérie jusqu'à l'exutoire (km) (carte au 1/25 000 ou au 1/50 000)

pluie décennale journalière du poste pluviométrique le plus représentatif du bassin versant (mm) exposant (indépendant des unités) d'une formule Intensité-durée, relative à la fréquence décennale et valable de quelques heures à quelques dizaines d'heures :

$$I = \frac{3}{L^0} \quad (\text{formule de MONTANA})$$

pluie moyenne annuelle, en mm,

température moyenne en °C, ramenée au niveau de la mer, (carte ci-dessous)

Calcul des grandeurs D et J :

D en heures est obtenu par le calcul de son logarithme népérien :

$$\ln(D) = -0.69 + 0.32 \ln(S) + 3.2 \sqrt{\frac{P-3}{P} \times \frac{L}{L_0}}$$

J en heures en mm et s'obtient par :

$$J = 260 + 21 \ln\left(\frac{S}{L_0}\right) - 54 \sqrt{\frac{P-3}{P}}$$

### 3 - Calculs intermédiaires

La pluie moyenne sur le bassin versant est liée à l'expression k suivant :

$$k = \frac{24^0 P}{21 \left(1 + \frac{\sqrt{S}}{10 \sqrt{D}}\right)}$$

On calcule également un nombre intermédiaire appelé ρ :

$$\rho = 1 - \frac{0.2 J}{k (1.25 D)^{1.5}}$$

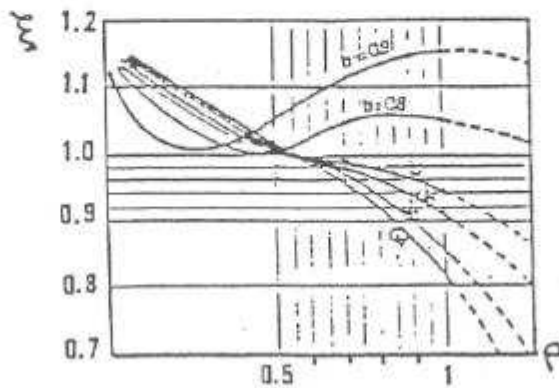
### 4 - Résultats bruts de la méthode :

$$Q_d = \xi \frac{kS}{(1.25 D)^0} \frac{\rho^2}{15 - 12\rho} \quad \text{si } \rho > 0$$

$$Q_d = 0 \quad \text{si } \rho < 0 \quad (\text{cas éventuellement possible pour des bassins très perméables})$$

Q<sub>d</sub> en m<sup>3</sup>/s.

ta



METHODE ISSUE DE LA SYNTHESE DES CRUES DE PETITS BASSINS  
=====

VERSANTS DU SUD-EST DE LA FRANCE, EFFECTUEE PAR LE  
=====

C.E.M.A.G.R.E.F.  
=====

$$Q_{10} = S^{0.8} \cdot \left( \frac{P_{10}}{83} \right)^{1.5} \cdot CR$$

S en Km<sup>2</sup>  
P<sub>10</sub> en mm  
Q<sub>10</sub> en m<sup>3</sup>.s'

CR = coefficient régional . Pour le département des  
Alpes Maritimes, CR = 1.

L'intervalle de confiance à 70 % est égal à

$$\left[ \frac{3}{5} Q_{10} ; \frac{5}{3} Q_{10} \right]$$



## 2 - Estimation des débits de fréquence rare

Pour estimer les débits de période de retour faible (fréquence rare), la méthode du Gradex a été utilisée. L'hypothèse de base est qu'au-delà d'un seuil de fréquence (en général pris à 10 ans), tout accroissement des précipitations engendre un ruissellement intégral, les capacités d'infiltration du bassin versant étant saturées. Cet accroissement des précipitations provoque alors un accroissement du même ordre des débits. Par conséquent sur un graphique portant en abscisses les périodes retour, et en ordonnées les quantités d'eau, les courbes représentant les précipitations et les débits sont parallèles à partir de la fréquence décennale.

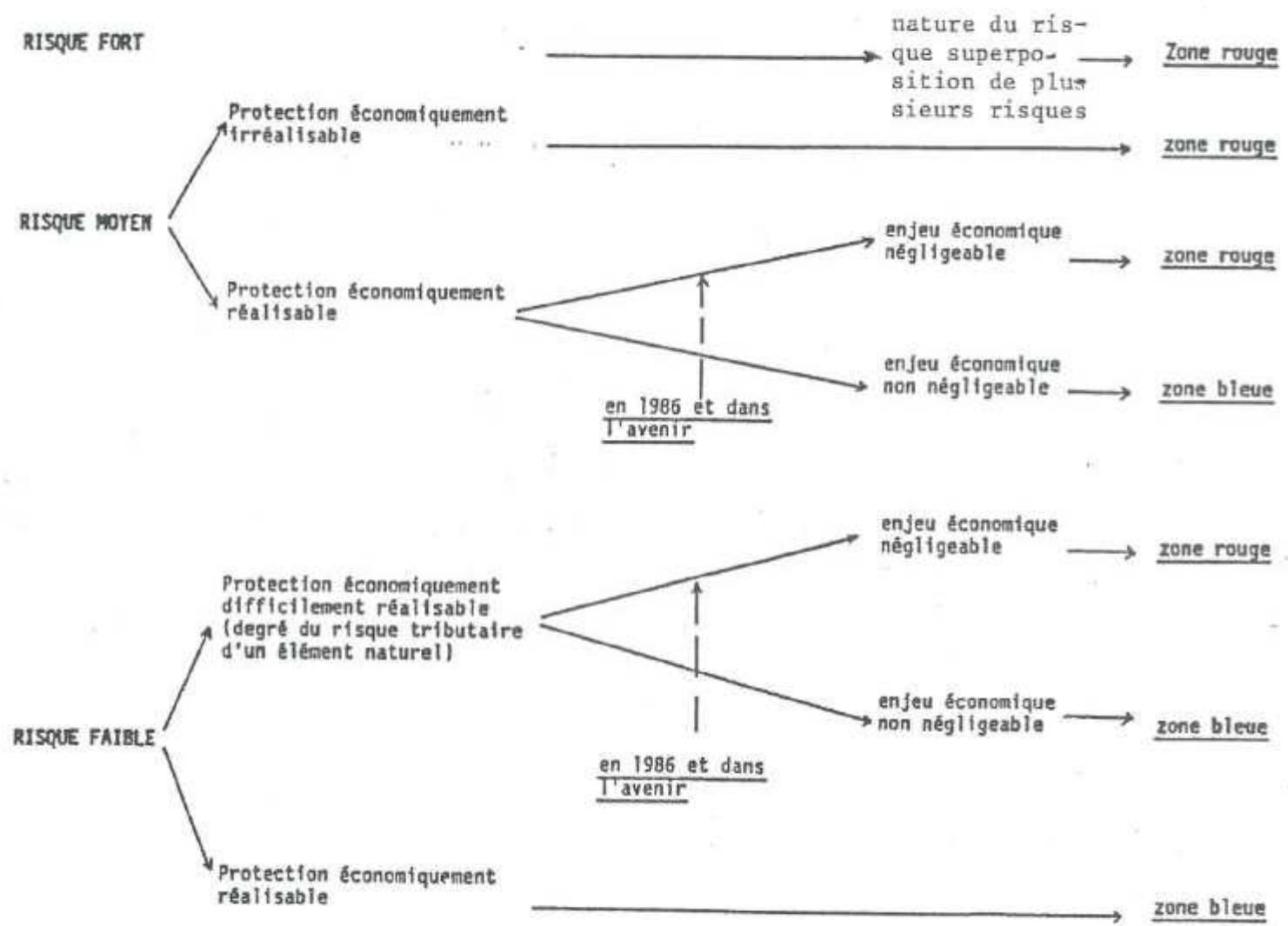
Les données pluviométriques existent pour le ravin du PAILLON ; leur extrapolation vers des fréquences rares permet une estimation des débits. Les données limnigraphiques manquant sur le réseau hydrographique secondaire du PAILLON, les débits sont calés avec la valeur du débit décennal obtenu par la méthode SOCOSE.

Résultats : Débits maximaux journaliers (périodes de retour 10, 30 et 100 ans).

	: Pighiéra :	Garde :	Vernéa :	Laghet :	Vallon de CANTARON :
Surface du Bassin versant (Km <sup>2</sup> )	9.3	8.7	4.5	11.5	2.2
Q10 (m <sup>3</sup> .s')	19	13	8	21	4.9
Q30 (m <sup>3</sup> .s')	45	26	15	46	8
Q100 (m <sup>3</sup> .s')	67	37	20	68	9.6

ANNEXE 2.3

CRITERES DU ZONAGE P.P.R.



ANNEXE 2.4

PRESCRIPTION DU PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES DU PAILLON

COMMUNE	DATE DE L'ARRETE PREFECTORAL
L'ESCARENE	17 janvier 1986
CONTES	3 février 1986
HAUSASC	10 mars 1986
PEILLON	19 février 1986
PEILLE	19 février 1986
LA TRINITE	31 décembre 1985
DRAP	30 janvier 1986
NICE	19 février 1986
CANTARON	5 février 1986